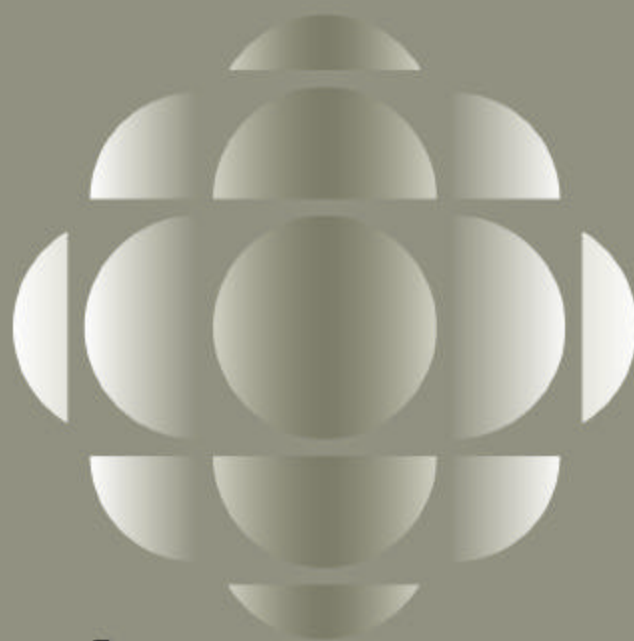


Régime de retraite de RADIO-CANADA



**Rapport Annuel
2000**

TABLE DES MATIÈRES

	Page
PROFIL	2
APERÇU FINANCIER DE L'EXERCICE	3
RAPPORT DES FIDUCIAIRES	4
RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ ET PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL	5
GOUVERNEMENT DU RÉGIME DE RETRAITE	6
Aperçu	
Composition du Conseil de fiducie	
Comité du Conseil de fiducie	
Indépendance du Conseil de fiducie	
Efficacité du Conseil de fiducie	
Rôle de la direction	
La qualité de la gestion	
La communication	
Auto-évaluation de la régie	
COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION	13
L'objectif du Régime	
Les restrictions aux placements	
L'objectif de placement	
La composition de l'actif	
La méthode de gestion des placements	
La gestion du risque	
Le rendement des placements	
Examen des portefeuilles	
Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations	
Administration du Régime	
Problèmes et perspectives	
RAPPORT FINANCIER	32
Responsabilité de la direction relative à la production des états financiers	
Opinion de l'actuaire	
Rapport des vérificateurs	
Rapport financier	
Notes afférentes aux états financiers	
INFORMATION FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE	52
Placements de plus de 10 millions de dollars	
CONSEIL DE FIDUCIE	56
DIRECTION	56

NOTE : La forme masculine utilisée dans ce document désigne tant les femmes que les hommes.

PROFIL

La Société Radio-Canada a constitué son régime de retraite (le Régime) le 1^{er} septembre 1961, conformément à la *Loi sur la radiodiffusion*. Il s'agit essentiellement d'un régime contributif, à prestations déterminées, couvrant presque tous les employés de la Société. Une composante supplémentaire, à cotisations salariales seulement, donne aux employés la faculté de bonifier, par voie de cotisations déductibles du revenu, les dispositions portant sur le calcul des prestations. Le Régime, sous réglementation fédérale, est assujéti aux dispositions de *la Loi sur les normes de prestation de pension* (la Loi) et à son règlement d'application.

Le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada administre l'actif du Régime aux termes de l'Acte fiduciaire conclu entre Radio-Canada et les fiduciaires.

Le principal engagement du Régime est d'offrir des prestations déterminées aux participants conformément à l'Acte fiduciaire et aux autres documents qui, par moments, en fixent les modalités.

Le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada est chargé de placer les fonds de la Caisse, directement ou par l'intermédiaire d'agents, et, ce faisant, il relève et met à profit les possibilités de placement conformément à la Loi, aux règlements et à *l'Énoncé des politiques et des objectifs de placement de la Caisse de retraite*.

L'objectif de placement de la Caisse à long terme (p. ex. sur 10 ans) est d'obtenir régulièrement des taux de rendement annuels moyens pondérés dans le temps qui dépassent d'au moins 3,75 % l'augmentation de l'indice des prix à la consommation. L'objectif du gestionnaire de la Caisse est d'obtenir un rendement, après déduction des frais de gestion et d'administration des placements, qui soit égal à la hausse moyenne annuelle de la valeur d'un portefeuille étalon augmentée de 0,5 %, calculée d'après une moyenne mobile de quatre ans. Le rendement de référence est calculé en totalisant le rendement des catégories de placement de référence en proportion de leur importance dans la composition de l'actif de la Caisse.

La composition de l'actif visée à long terme est la suivante : 58 % d'actions, 31 % de valeurs à revenu fixe et 11 % de placements stratégiques (immobilier, créances hypothécaires, valeurs émises sans appel public à l'épargne).

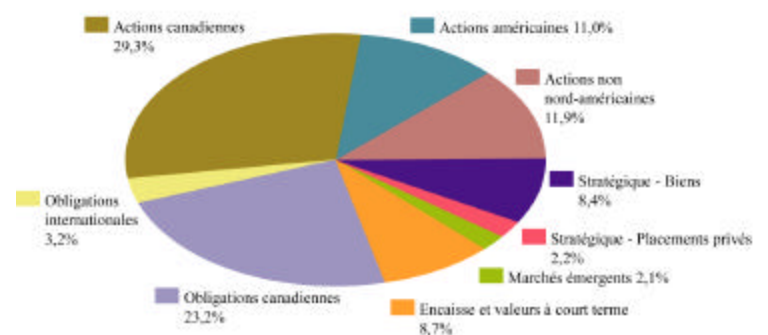
APERÇU FINANCIER DE L'EXERCICE

L'actif net disponible pour le service des prestations a augmenté de 14 millions de dollars (0,36 %), passant de 3 905 millions au 31 décembre 1999, à 3 919 millions au 31 décembre 2000.

L'excédent de provisionnement, c'est-à-dire la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations diminué du montant des droits à retraite, a augmenté de 40,8 millions de dollars et se chiffre à 657 millions fin 2000, contre 616,2 millions en 1999. Cette augmentation nette tient compte du remboursement de 139,8 millions fait aux employés et aux retraités, qui équivaut à 17,2 % des cotisations antérieures et des intérêts afférents. Cette situation fait suite à un changement au Régime, en vertu duquel les cotisations normales des employés ont été réduites du même pourcentage à compter du 1er janvier 2000. L'excédent provisionnera les cotisations normales de Radio-Canada pour les années 2000 à 2002.

La Caisse fait appel à un cabinet externe spécialisé dans le calcul du rendement. Pour les douze mois terminés le 31 décembre 2000, le rendement annuel est de 8,2 %; sur quatre ans, il est de 11,7 %. Pour les dix ans terminés aussi à cette date, le rendement annuel composé de la Caisse, pondéré dans le temps, est de 11,2 %. L'indice des prix à la consommation a augmenté durant cette période à un taux annuel composé de 1,9 %.

Composition de l'actif à la juste valeur au 31 décembre 2000



Ci-après les composantes de l'évolution de l'actif net au cours de l'exercice :

	2000	1999	Augmentation (diminution)		
	(millions de dollars)		\$	%	
Actif net disponible pour le service des prestations, au début de l'exercice	3 905,0	3 513,6	391,4	11,1	
Plus :					
Produits de placements	130,9	128,1	2,8	2,2	Lié principalement à l'augmentation des placements à court terme.
Fluctuation au cours de l'exercice de la juste valeur des placements et des devises	180,5	418,9	(238,4)	(56,9)	Essentiellement une diminution du manque à gagner attribuable aux conditions de la conjoncture du marché.
Cotisations :					
Patronales	0,3	6,7	(6,4)	(95,5)	Taux de diminution de 100 % en 2000; approximativement 43 % du taux normal en 1999
Salariales	20,7	13,9	6,8	48,9	50 % du taux normal en 1999
Moins les charges :					
Prestations	169,3	168,7	0,6	0,4	Diminution de 2,2 millions des prestations et augmentation de 2,7 millions des remboursements et transferts
Remboursement des cotisations et des intérêts	139,8	0,0	139,8	S.O.	Remboursement de 17,2 % des cotisations antérieures et des intérêts aux employés et retraités
Charges administratives de gestion	9,3	7,5	1,8	24,0	
Augmentation de l'actif net	14,0	391,4	(377,4)	(96,4)	
Actif net disponible pour le service des prestations, à la fin de l'exercice	3 919,0	3 905,0	14,0	0,4	

RAPPORT DES FIDUCIAIRES

EXAMEN DE LA COMPOSITION DE L'ACTIF

L'année 2000 était la dernière du plan de réforme progressive, sur trois ans, de la composition de l'actif de la Caisse, réforme qui consistait à augmenter la part des actions canadiennes et étrangères et à diminuer celle des valeurs à revenu fixe. Cette réforme, commencée en 1998 après examen concerté avec les actuaires du Régime, visait à augmenter le rendement de la Caisse, à réduire avec le temps le risque d'un déficit et d'une majoration des cotisations, et enfin, peut-être, à augmenter l'excédent. La composition de l'actif visée pour 2000 et approuvée par les fiduciaires à l'occasion de leur examen annuel de l'Énoncé des politiques et des objectifs de placement de la Caisse, était la suivante : actions, 58 %; valeurs à revenu fixe, 31 %; valeurs stratégiques (immobilier et placements privés), 11 %. Les résultats de la Caisse se sont améliorés de façon constante durant ces trois ans, par rapport au rendement étalon. L'évaluation actuarielle au 31 décembre 1999 a permis de constater un excédent de provisionnement de 616,2 millions de dollars. Radio-Canada, promotrice du Régime, a décidé d'affecter cet excédent d'abord au remboursement d'une partie des cotisations passées des salariés et des retraités, à la réduction définitive du taux des cotisations salariales et à la réduction du taux de la cotisation patronale sur une période de trois ans commençant en 2000. Le reste de l'excédent est amorti sur dix ans, ce qui permettra de continuer à réduire les incidences de la volatilité des marchés sur le Régime au cours des années à venir.

En 2000, le Conseil de fiducie a commandé un examen de la structure du portefeuille de chaque catégorie de valeurs pour vérifier si ces structures étaient les meilleures possibles. Il a été constaté que certaines modifications pourraient améliorer la valorisation recherchée et la gestion des risques. Un plan a été élaboré à cette fin. Certaines mesures ont été mises en œuvre en 2000, mais la plupart le seront en 2001 et 2002.

PRINCIPES DE RÉGIE

Le Conseil de fiducie tient à avoir des principes de régie efficaces, ce qui est essentiel selon lui pour honorer les engagements de retraite. Le cadre de régie adopté en 1997 continue d'évoluer. En 1999, les professionnels du domaine des retraites et les autorités concernées ont formé un comité mixte sur la régie des régimes de retraite; ils donnaient suite à une demande du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce, à

savoir que soient élaborés un ensemble de principes communs et de règles d'appréciation interne à l'intention des régimes de retraite du Canada. Le Conseil a adopté les recommandations sur la régie et l'appréciation internes les plus adaptés au Régime, telles que formulées par le comité mixte.

Le Conseil a intégré dans son Règlement interne un énoncé des fonctions et responsabilités de la direction et du Conseil. Les responsabilités incombant à la direction et celles incombant au Conseil y sont clairement délimitées dans les divers secteurs d'exploitation du Régime : placements, prestations et capitalisation, ressources humaines, communications, exploitation et contrôle.

Pour augmenter la transparence de sa gestion, le Conseil a adopté des lignes directrices rendant certains documents de politique du Conseil accessibles aux participants.

Vers la fin de l'année, le Conseil a commandé une étude très poussée de l'infrastructure actuelle de gestion des risques du Régime. Cette étude nous aidera à discerner, par ordre de priorité, les principaux risques d'exploitation et de placement et à les gérer de façon efficace, par une attribution judicieuse des ressources. Ce projet sera poursuivi en 2001.

On trouvera ailleurs dans le rapport annuel des détails au sujet de la régie du Régime.

DÉPART À LA RETRAITE DU SECRÉTAIRE DU CONSEIL DE FIDUCIE

Le Conseil exprime toute sa gratitude à Michel Bissonnette, qui a été son secrétaire pendant 20 ans. Il prend sa retraite après 34 ans de services à Radio-Canada, dont 28 ans dans l'administration des retraites.

Finalement, le Conseil reconnaît que les grandes réalisations de l'année 2000 ont eu des répercussions très favorables sur la gestion de la Caisse. Le Conseil désire remercier les membres du personnel pour leur dévouement et pour les efforts qu'ils ont déployés afin de nous permettre d'atteindre nos objectifs.

Pour le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada,

Thomas Wilson

RAPPORT DE L'ADMINISTRATEUR DÉLÉGUÉ ET PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

RÉSULTATS DE LA CAISSE

La Caisse de retraite de Radio-Canada a dégagé de bons résultats en 2000, année pourtant peu favorable. Le rendement a été de 8,2 %, soit 1,2 % (120 points de base) de plus que l'objectif fixé pour le long terme (IPC plus 3,75 %) et 1,9 % (190 points de base) de plus que le rendement du portefeuille étalon (6,3 %). Sur quatre ans, le rendement est en moyenne de 11,7 %, soit 30 points de base de plus que celui du portefeuille étalon (11,4 %). C'est la première fois que la Caisse dépasse l'étalon sur quatre ans depuis sa constitution. Sur quatre ans toujours, le rendement moyen relatif est dans le deuxième quartile des caisses de retraite.

L'actif net a légèrement augmenté : il se chiffre à 3 919 millions de dollars, contre 3 905 millions en 1999, après déduction des 288 millions de dollars de sorties nettes de capitaux (règlements des prestations moins cotisations plus provision pour remboursement de cotisations aux employés et aux retraités). Par suite de ces résultats, l'excédent de capitalisation est passé à 657 millions.

FAITS SAILLANTS DE L'EXERCICE

- Pour réduire le risque et limiter la part d'un titre donné (Nortel Networks) dans le portefeuille, le Conseil de fiducie a changé d'étalon pour les actions canadiennes et pris, au lieu du TSE 300, le TSE 300 plafonné 10 (part d'un titre donné limitée à 10 %), décision qui s'est avérée très judicieuse au vu du repli considérable du titre Nortel à la fin de l'année.
- Encore en 2000, le portefeuille d'actions canadiennes géré à l'interne a dégagé un rendement exceptionnel et contribué pour une part importante au rendement global de la Caisse.

- 2000 était la dernière année de mise en place des politiques de placement révisées, lesquelles ont conduit à apporter nombre de changements aux portefeuilles : instauration et attribution à l'externe d'un mandat de gestion des obligations étrangères, accroissement de la part des marchés émergents, rajustement du portefeuille immobilier visant à en assouplir la gestion.
- L'examen de la structure des portefeuilles a été effectué, qui a entraîné quelques rajustements et conduira au cours des deux ans à venir à la création de nouveaux portefeuilles.
- L'évaluation actuarielle a été effectuée, après quoi Radio-Canada a décidé de mettre en œuvre un processus de remboursement de cotisations. Il a fallu en informer chacun des participants au Régime, puis dégager les liquidités nécessaires aux paiements, lesquels ont été effectués au début de 2001.

Les nombreux changements apportés à la gestion des placements ces dernières années ont permis de répartir beaucoup mieux le risque de placement et ainsi de protéger davantage l'actif de la Caisse en cette époque de volatilité. Il est certain qu'en 2000 les rendements ont en général retrouvé leur niveau normal de moins de 10 %; il reste que la situation financière de la Caisse demeure excellente.

Je remercie le personnel de l'Administration des prestations de retraite de l'effort considérable qu'il a fourni pour mener à bonne fin la mission de remboursement des cotisations.

L'administrateur délégué et président-directeur général,

Stephen Cotsman

GOVERNEMENT DU RÉGIME DE RETRAITE

APERÇU

La régie interne du Régime englobe les méthodes et la structure permettant d'en diriger et d'en gérer l'exploitation et les affaires de façon que son rendement soit optimal et qu'il puisse s'acquitter de ses engagements financiers. Ces méthodes et cette structure prévoient le partage des responsabilités ainsi que les mécanismes de responsabilisation intéressant le Conseil de fiducie, la direction et les participants. Les dirigeants et les administrateurs du Régime doivent tenir compte des liens de ce dernier avec des parties intéressées telles que la Société Radio-Canada et son Conseil d'administration. Il est essentiel pour honorer des engagements de retraite de régir un régime de façon appropriée.

En vertu de l'Acte fiduciaire passé entre la Société Radio-Canada et les fiduciaires, le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada est chargé de l'administration du Régime, notamment de la gestion de l'actif et du service des rentes aux participants et à leurs survivants. Pour s'acquitter de ces tâches, les fiduciaires doivent administrer et faire fructifier l'actif de la Caisse avec le soin, la diligence et la compétence dont fait preuve une personne qui exerce un degré de prudence normal à l'égard des biens d'autrui dont elle a la charge. Ils doivent placer l'actif avec prudence, en tenant compte de tous les facteurs qui peuvent influencer sur le financement et la solvabilité du Régime ainsi que sur sa capacité de remplir ses obligations financières. Le Conseil de fiducie dispose d'un énoncé des politiques et des objectifs de placement où sont exposés les principes de placement et les placements admis qui correspondent aux besoins du Régime et aux objectifs de la Caisse.

À l'issue de la publication du rapport du Comité sénatorial permanent des banques et du commerce sur les pratiques de régie interne des investisseurs institutionnels, un groupe de travail mixte sur la régie interne des régimes de retraite a été chargé d'étudier la recommandation du Comité voulant que les administrateurs des régimes adoptent les pratiques exemplaires de l'industrie en matière de régie interne. Le groupe de travail se compose de représentants de

l'Association canadienne des administrateurs de régimes de retraite (ACARR), de l'Association canadienne des gestionnaires de fonds de retraite (ACGFR) et du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), trois organismes dont les lignes directrices internes s'appuyaient sur de nombreux principes communs. Le groupe de travail mixte a donc élaboré un ensemble unifié de principes pour la régie interne des régimes de retraite ainsi qu'un guide d'évaluation à l'intention des administrateurs pour leur permettre de procéder à l'auto-évaluation des méthodes qu'ils emploient. Il a publié ces documents le 21 décembre 1999 avec ses recommandations.

En 2000, le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada s'est penché sur ces recommandations pour voir si elles allaient au-delà du cadre actuel de régime du Régime de retraite. Ce cadre qui découle des lignes directrices adoptées par la Société et sanctionnées par la Bourse de Toronto en mai 1995 a évolué au fil des ans, notamment lors d'une refonte en 1997-1998 visant à tenir compte des lignes directrices publiées par l'ACGFR sous le titre *Effective Pension Plan Governance*. Ces recommandations visaient à garantir que le Régime était géré avec efficacité et prudence, et dans le respect des prescriptions légales. Toujours soucieux d'exceller dans la régie du Régime, le Conseil de fiducie a adopté les principes et les mesures d'auto-évaluation proposés par le groupe de travail mixte en vue de les mettre en œuvre de manière appropriée au Régime.

De l'avis du Groupe de travail, les principes énoncés ci-après sont essentiels à la régie efficace d'un régime de retraite :

1. La mission des régimes de retraite doit être claire.
2. La principale responsabilité fiduciaire du régime est envers les bénéficiaires.
 - Les préposés à la régie du régime et les administrateurs doivent faire primer les intérêts du régime et de ses bénéficiaires sur ceux de tout groupe particulier.

- Un code de déontologie, y compris des politiques et des procédures en matière de conflits d'intérêts, couvrant l'administration et la capitalisation des prestations, de même que les placements, doit être clairement articulé et surveillé.
3. L'attribution des responsabilités et des obligations de rendre compte doit être claire, de manière à identifier les intervenants, à attribuer les responsabilités et à définir les rôles.
- Les préposés à la régie et les administrateurs doivent définir les responsabilités de chaque participant à la régie, à la gestion et au fonctionnement du régime, et préciser clairement à qui chacun doit rendre des comptes.
 - La communication et la transparence renforcent la reddition de comptes.
4. Le rendement doit être mesuré et faire l'objet de rapports.
- Les préposés à la régie du régime doivent mesurer le rendement, y compris l'administration des pensions, le niveau de capitalisation et les placements, en regard d'objectifs prédéfinis qui peuvent être modifiés suivant l'évolution des besoins.
 - La mesure du rendement facilite la distinction entre la surveillance des opérations et leur exécution.
 - Les objectifs et les mesures de rendement doivent être adaptés aux besoins de chaque régime.
 - Les résultats doivent être communiqués aux intervenants appropriés.
5. L'administrateur du régime doit être compétent et avoir les connaissances nécessaires.
- Chacun des participants à l'administration du régime doit avoir ou acquérir des connaissances et des compétences à jour et appropriées en fonction des responsabilités et des obligations de rendre compte qui lui sont attribuées.

6. La régie doit faire l'objet d'une auto-évaluation.

- Le processus de régie doit être revu et modifié de temps à autre pour en assurer l'efficacité et les intervenants appropriés doivent recevoir des rapports à cet égard.

L'étude des principes susmentionnés a démontré que le cadre de régie interne du Régime de retraite de Radio-Canada respectait l'esprit des recommandations du groupe de travail mixte. Toutefois, sur le conseil des consultants, les fiduciaires ont convenu d'élargir la définition des rôles et responsabilités des participants à l'administration, à la gestion et aux opérations du Régime en greffant au Règlement du Conseil de fiducie de la Caisse de retraite un tableau des responsabilités. Les fiduciaires ont en outre entrepris l'auto-évaluation de leurs activités au moyen du questionnaire d'évaluation proposé par le groupe de travail.

Conformément aux recommandations du groupe de travail mixte sur l'obligation de rendre des comptes, les résultats de l'auto-évaluation du Régime sont divulgués sous une autre rubrique de la section Régie interne du Régime de retraite dans le présent rapport annuel.

COMPOSITION DU CONSEIL DE FIDUCIE

En vertu de l'Acte fiduciaire, le Conseil de fiducie comprend sept membres. Deux dirigeants de la Société en font partie d'office : le premier vice-président aux Ressources, qui est chargé des questions financières, et le vice-président aux Ressources humaines. Les cinq autres fiduciaires sont nommés par le Conseil d'administration de Radio-Canada; deux doivent être administrateurs de la Société ou membres de la direction employés à temps plein par la Société. À l'heure actuelle, ces cinq fiduciaires comprennent deux membres du Conseil d'administration de Radio-Canada, deux employés, recommandés par les membres d'un comité consultatif des avantages sociaux, et un retraité, recommandé par le conseil d'administration de l'Association nationale des retraités.

COMITÉ DU CONSEIL DE FIDUCIE

Le Conseil de fiducie fonctionne comme un comité général; il inscrit toutes les questions relevant de sa compétence (prestations, placements, vérification) à l'ordre du jour de ses réunions.

INDÉPENDANCE DU CONSEIL DE FIDUCIE

Le Conseil de fiducie doit agir en toute indépendance, et non comme représentant d'intérêts particuliers, que ce soit ceux de la Société, des employés actifs ou des retraités. Il administre le Régime et la Caisse en qualité de fiduciaire de l'employeur, des participants actuels, des anciens participants et de toute autre personne possédant des droits aux prestations ou aux remboursements prévus par le Régime. Pour s'acquitter de ses responsabilités, il peut demander l'aide d'experts de l'extérieur lorsqu'il a besoin d'un éclaircissement ou d'une opinion indépendante sur une question particulière. Il nomme les vérificateurs externes et revoit avec eux leurs constatations. Le rapport du vérificateur est remis à la Société avec les états financiers, dans les 90 jours suivant la fin de l'exercice de la Caisse.

Le Conseil de fiducie nomme également des actuaires auxquels il demande un rapport actuariel sur la situation financière du Régime. Une copie de ce rapport, qui est établi au minimum tous les trois ans, doit être remise à la Société dans les soixante jours de sa réception. Le Conseil de fiducie doit également remettre à la Société ses recommandations touchant les mesures à prendre au vu des résultats de l'évaluation actuarielle. La Société est responsable en dernier ressort des décisions concernant l'emploi des excédents ou le financement des déficits.

EFFICACITÉ DU CONSEIL DE FIDUCIE

De par leur mission de surveillance, les fiduciaires devraient avoir les qualités nécessaires pour superviser une activité financière complexe; la prudence exige par conséquent qu'ils aient une certaine connaissance des marchés de capitaux, de la gestion des risques et des principes actuariels.

Le Conseil de fiducie dispose d'un programme d'orientation pour aider les fiduciaires en titre ou nouvellement nommés à s'acquitter de leurs obligations de fiducie et de régie interne. Ce programme comprend des séances de formation sur les responsabilités juridiques, les concepts et les pratiques de régie interne, la gestion et l'aspect financier des placements, ainsi que les méthodes et les concepts actuariels. Des experts externes et des spécialistes internes préparent le matériel et animent les séances de formation.

Le Conseil de fiducie a un mandat spécifiant avec précision son rôle général et son rôle en matière de placements, d'administration du Régime, de vérification et d'actuariat. Le Conseil d'administration de Radio-Canada dispose de critères de détermination de la qualité de fiduciaire; ces critères doivent présider au choix et à la nomination des fiduciaires ainsi qu'au contrôle continu de leurs compétences et de leur efficacité.

Le Régime dispose de normes de conduite professionnelle applicables aux fiduciaires ainsi qu'à d'autres personnes dans l'exercice de leurs fonctions auprès du Régime. Le Code de conduite, qui porte sur les conflits d'intérêts, les opérations personnelles, la confidentialité, la conduite professionnelle, les cadeaux et autres gratifications, est complété par le document intitulé Code d'éthique, normes de conduite professionnelle et lignes directrices pour les placements personnels des employé(e)s de la Caisse de retraite de Radio-Canada, lequel ne s'applique qu'à des employés désignés.

En 2000, le Conseil de fiducie s'est réuni six fois. Ses règlements prévoient un minimum de quatre réunions par année.

RÔLE DE LA DIRECTION

Le Conseil de fiducie a déterminé les tâches de la direction en matière de planification, d'exploitation et de présentation de l'information sur le Régime.

Ces tâches, qui comprennent la gestion des placements de la Caisse, l'administration des prestations du Régime, les ressources humaines, les communications, l'exploitation et le contrôle, sont dévolues à l'administrateur délégué et président-directeur général, qui relève du Conseil de fiducie.

Sous réserve de l'approbation du Conseil, la direction élabore et applique toutes les politiques nécessaires pour les placements, la communication, l'intégrité et le contrôle, l'organisation et la rémunération, l'exploitation et l'administration. Conformément à ces politiques, elle élabore et met en œuvre le programme de placements, et elle fixe et contrôle les normes de qualité du service aux participants.

À chaque étape de ce processus, la direction veille à ce que le Régime soit administré conformément aux politiques et à ce que la réglementation soit observée.

LA QUALITÉ DE LA GESTION

L'Énoncé des politiques et des objectifs de placement de la Caisse de retraite de Radio-Canada contient les politiques et principes de placement ainsi que l'énumération des placements admis qui correspondent aux objectifs du Régime. Il porte aussi sur les facteurs pouvant influencer sur le financement et la solvabilité du Régime et sur sa capacité d'honorer ses engagements financiers. Enfin, il prévoit la composition de l'actif à long terme et la fourchette à l'intérieur de laquelle la part de chaque catégorie de valeurs peut varier.

L'Énoncé, qui fait l'objet d'un examen annuel, stipule que l'objectif de placement à long terme (par exemple sur 10 ans) de la Caisse est d'obtenir de façon soutenue un taux de rendement annuel pondéré dans le temps qui dépasse d'au moins 3,75 % la hausse de l'indice des prix à la consommation. Il fixe aussi des normes de rendement pour les différents portefeuilles et pour la Caisse dans son ensemble. La politique de rémunération concurrentielle des spécialistes en

placement mise en œuvre en 1997 est directement liée aux normes de rendement énoncées dans les politiques de placement. Cette rémunération comprend un salaire de base échelonné et un régime de primes à long terme qui est tributaire du dépassement des normes de rendement sur quatre ans.

L'administration des prestations fait l'objet d'une politique intitulée Normes opérationnelles pour l'administration des prestations de retraite. Ces normes permettent de veiller à ce que le paiement des prestations après emploi soit effectué suivant des pratiques et méthodes efficaces, de façon à répondre de manière opportune aux besoins des prestataires.

La direction a confirmé au Conseil de fiducie qu'en 2000 le Régime a été administré conformément aux politiques applicables et à la réglementation.

LA COMMUNICATION

Le Conseil de fiducie doit rendre compte, information à l'appui, de l'activité du Régime à la Société Radio-Canada, promoteur du Régime, aux participants actifs ou retraités et à leurs survivants.

Les états financiers sont présentés à Radio-Canada après la clôture de l'exercice. Le rapport annuel est distribué à tous les participants; il est le moyen officiel d'information sur l'activité du Régime pour l'exercice écoulé.

Parmi les autres documents distribués au cours de l'année figurent le relevé personnalisé des droits du participant, obligatoire en vertu de la loi, divers communiqués sur les soins de santé, à l'adresse des retraités et de leurs survivants, ainsi que divers avis, communiqués sur les bordereaux de dépôt direct.

Les participants sont invités à nous faire parvenir leurs commentaires par la poste, par télécopieur ou par Internet. Nos coordonnées sont à la dernière page du rapport.

AUTO-ÉVALUATION DE LA RÉGIE

L'auto-évaluation permet d'améliorer les pratiques en matière de régie d'un régime de retraite, ce qui se traduit par des placements plus performants, par un emploi plus judicieux du temps du personnel qui y est affecté et par la certitude pour les membres du régime que ce dernier est en mesure d'assurer le service des prestations, tant aujourd'hui que demain. Le questionnaire ci-après a été recommandé par le Groupe de travail mixte sur la régie interne des régimes de retraite en décembre 1999.

Les résultats d'évaluation du Régime de retraite de Radio-Canada sont résumés ci-après.

PRINCIPE 1 : *Mission*

La mission du régime est-elle connue? A-t-elle été communiquée aux membres?

Les principaux éléments de l'énoncé de mission, dont la description du Régime et les objectifs de placement du Régime et du gestionnaire du Régime, sont énoncés dans le rapport annuel de la Caisse de retraite et dans l'Énoncé des politiques et des objectifs de placement de la Caisse de retraite de Radio-Canada.

PRINCIPE 2 : *Devoir fiduciaire*

Les rôles et responsabilités à l'égard du régime sont-ils articulés, et existe-t-il des mécanismes de contrôle pour protéger le régime, les préposés à sa régie et les administrateurs contre les conflits d'intérêts, le manque de compréhension et la malhonnêteté?

Rôles et responsabilités

Les rôles et responsabilités qui incombent à la direction du Régime et au Conseil de fiducie de la Caisse figurent dans les règlements administratifs du Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada.

Conflits d'intérêts

Le Régime de retraite de Radio-Canada s'est doté d'un document intitulé Code d'éthique, normes de conduite professionnelle et lignes directrices pour les placements personnels des employé(e)s de la Caisse de retraite de Radio-Canada pour protéger toutes les parties en cause contre d'éventuels conflits d'intérêts.

Manque de compréhension

Le Régime de retraite dispose d'un programme d'orientation continue à l'intention des fiduciaires.

Malhonnêteté

Le code de conduite, les processus de contrôle interne et les vérifications effectuées par des vérificateurs indépendants aident à prévenir ce comportement contraire aux principes d'une saine régie.

PRINCIPE 3 : *Responsabilités*

1. Les personnes responsables des questions suivantes sont-elles clairement identifiées?

a) Respect de la législation?

La responsabilité est partagée par toutes les parties en cause, et la direction du Régime a le devoir de fournir aux fiduciaires une garantie explicite du respect de la législation.

b) Capitalisation du Régime?

La question de la capitalisation du Régime est expressément traitée dans l'Acte fiduciaire et dans les Règlements administratifs. Le promoteur du régime (Radio-Canada en l'occurrence) doit pourvoir à la capitalisation du Régime, remettre les cotisations salariales et patronales appropriées et gérer l'amortissement de l'excédent constitué. Les fiduciaires ont par ailleurs la responsabilité d'arrêter les hypothèses et la méthode actuarielles utilisées pour calculer les prestations constituées et la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations.

La préparation des prévisions à court terme sur les flux de trésorerie incombe à la direction du Régime, alors que les prévisions à long terme ayant trait à l'actif et aux obligations sont du ressort de l'actuaire du Régime.

c) *Gestion de l'actif?*

Les responsabilités inhérentes à la gestion de l'actif sont établies dans les règlements administratifs du Régime, notamment dans l'annexe consacrée à l'attribution des rôles et des responsabilités de la direction et des fiduciaires. Par ailleurs, les fiduciaires voient et approuvent chaque année l'Énoncé des politiques et des objectifs de placement ainsi que les objectifs de rendement y afférents.

d) *Administration des prestations?*

Le Conseil de fiducie a conclu une entente de service avec la Société aux fins de l'administration des prestations de retraite; les activités propres à cette fonction sont assujetties à un ensemble de normes, approuvées par le Conseil de fiducie.

e) *Communication?*

La responsabilité à l'égard des communications est définie dans l'annexe des Règlements administratifs consacrée aux rôles et responsabilités. Les fiduciaires approuvent également le rapport annuel du Régime qui est l'outil de communication officiel faisant le bilan de l'activité du Régime de retraite pour l'exercice écoulé.

2. *Le mandat de chaque personne visée à la question 1 est-il clair?*

Plusieurs documents font autorité à cet égard, qui sont :

- l'Acte fiduciaire;
- les Règlements administratifs, y compris l'annexe définissant les rôles et les responsabilités;
- les Normes opérationnelles pour l'administration des prestations de retraite;
- l'Énoncé des politiques et des objectifs de placement.

3. *Les membres du régime connaissent-ils l'identité des préposés à la régie et à l'administration courante du régime?*

Le rapport annuel de la Caisse renferme la liste des membres du Conseil de fiducie et du personnel affecté au Régime.

PRINCIPE 4 : *Surveillance*

1. *Les mesures du rendement dans les domaines suivants sont-elles claires et objectives?*

a) *Respect de la législation?*

La direction doit confirmer au Conseil de fiducie que le Régime a été administré conformément à la réglementation en vigueur et doit présenter un rapport de vérification dressé par des vérificateurs externes.

b) *Capitalisation du Régime?*

La capitalisation du Régime doit faire l'objet d'une évaluation actuarielle en bonne et due forme au moins tous les trois ans. Chaque année, les actuaires du Régime procèdent à l'estimation du passif à long terme et calculent la valeur de l'actif qui figurera dans les états financiers du Régime. De plus, le Conseil de fiducie a donné divers mandats à des consultants, dont celui d'examiner l'actif et le passif du Régime en vue de garantir la constitution d'un actif proportionnel au passif constitué au titre des prestations.

c) *Gestion de l'actif?*

L'Énoncé des politiques et des objectifs de placement, document revu et approuvé annuellement, établit les règles et les fourchettes à l'intérieur de laquelle la part de chaque catégorie d'actif peut varier ainsi que les restrictions relatives aux placements admis et les normes de rendement pour les différentes catégories d'actif et pour la Caisse dans son ensemble.

d) *Administration des prestations?*

L'administration des prestations fait l'objet d'une politique intitulée Normes opérationnelles pour l'administration des prestations de retraite. La direction doit certifier au Conseil de fiducie que ces normes ont été respectées.

e) *Communication?*

Les fiduciaires revoient et approuvent le rapport annuel. Ils sont en outre informés des communications faites aux intéressés, comme le relevé personnalisé des droits du participant, obligatoire en vertu de la loi, dont la préparation incombe à la direction du Régime.

2. *A-t-on prévu un mécanisme d'établissement de rapports périodiques sur le rendement dans ces domaines?*

La direction prépare un rapport mensuel de conformité aux politiques et aux objectifs de placement de la Caisse. Elle présente aussi chaque semaine un état de l'évolution de l'actif aux fiduciaires. Les fiduciaires reçoivent également de l'information sur le rendement des placements par rapport aux normes établies tous les mois, et tous les trimestres, ces rapports présentent le rendement cumulé depuis le début de l'exercice.

Le rapport annuel est distribué à tous les intéressés; il est le moyen officiel d'information sur l'activité du Régime pour l'exercice écoulé.

Les représentants des intéressés, notamment les membres du Conseil d'administration de Radio-Canada, de l'Association des retraités de la Société et le Comité consultatif des avantages sociaux, sont invités à plusieurs séances d'information au cours de l'exercice.

PRINCIPE 5 : *Compétences des préposés à la régie*

1. *Le régime est-il assorti de critères et d'un mécanisme de sélection des préposés à sa régie?*

Le choix des fiduciaires est la prérogative du promoteur du Régime (la Société). Le Conseil de fiducie a à cet effet remis au Conseil d'administration des lignes directrices sur la sélection et la nomination des fiduciaires. Ce document établit notamment les qualités recherchées chez un fiduciaire et peut en outre servir d'outil d'évaluation de la compétence et de l'efficacité des fiduciaires à long terme.

2. *Les responsables de la régie du régime reçoivent-ils la formation et l'orientation nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités?*

Le Conseil de fiducie dispose d'un programme d'orientation pour aider les fiduciaires en titre ou nouvellement nommés à s'acquitter de leurs obligations de fiducie et de régie. Ce programme est complété par un programme de formation continue. Les fiduciaires assistent à des séances de formation dans le cadre des réunions ordinaires du Conseil de fiducie ainsi qu'à des ateliers d'une journée une fois l'an.

PRINCIPE 6 : *Auto-évaluation de la régie*

A-t-on prévu des mécanismes et des critères permettant aux préposés à la régie du régime d'évaluer périodiquement la régie du régime et leur propre travail?

Les objectifs et le rendement de l'administrateur délégué et président-directeur général du Régime font l'objet d'une évaluation annuelle. Avec le concours de consultants externes, les fiduciaires ont également évalué la régie de la Caisse et effectué une auto-évaluation de leur rôle fiduciaire. Motivé par leur quête constante d'excellence en matière de régie interne, les fiduciaires ont mis en œuvre les principes d'auto-évaluation du Groupe de travail mixte sur la régie interne et rendent compte des résultats de cet examen aux intéressés.

COMMENTAIRES ET ANALYSE DE LA DIRECTION

La présente section du rapport annuel porte sur les données des états financiers vérifiés. Elle a pour but d'aider le lecteur à juger de la situation financière du Régime et de son rendement pour l'exercice écoulé, et de lui donner un aperçu de l'exercice à venir.

OBJECTIF DU RÉGIME

Le Régime doit pourvoir au service de prestations déterminées aux participants, conformément à l'Acte fiduciaire et aux autres documents pouvant en fixer les modalités. La gestion de l'actif vise, à un degré de risque modéré, un rendement suffisant pour honorer les engagements du Régime et pour éviter, si possible, les majorations de taux de cotisation.

La politique de placement est exposée dans le document intitulé Énoncé des politiques et des objectifs de placement. Elle est revue et approuvée chaque année par le Conseil de fiducie, comme l'exige le Bureau du surintendant des institutions financières.

CONTRAINTES TOUCHANT LES PLACEMENTS

Conformément à la Loi sur les normes de prestation de pension (appelée ci-après la " Loi "), les fiduciaires et la direction administrent la Caisse de retraite et en placent l'actif avec le soin, la diligence et la compétence dont fait preuve une personne qui exerce un degré de prudence normal à l'égard des biens d'autrui dont elle a la charge. L'actif doit être placé avec prudence, en fonction de tous les facteurs pouvant influencer sur le financement et la solvabilité du Régime.

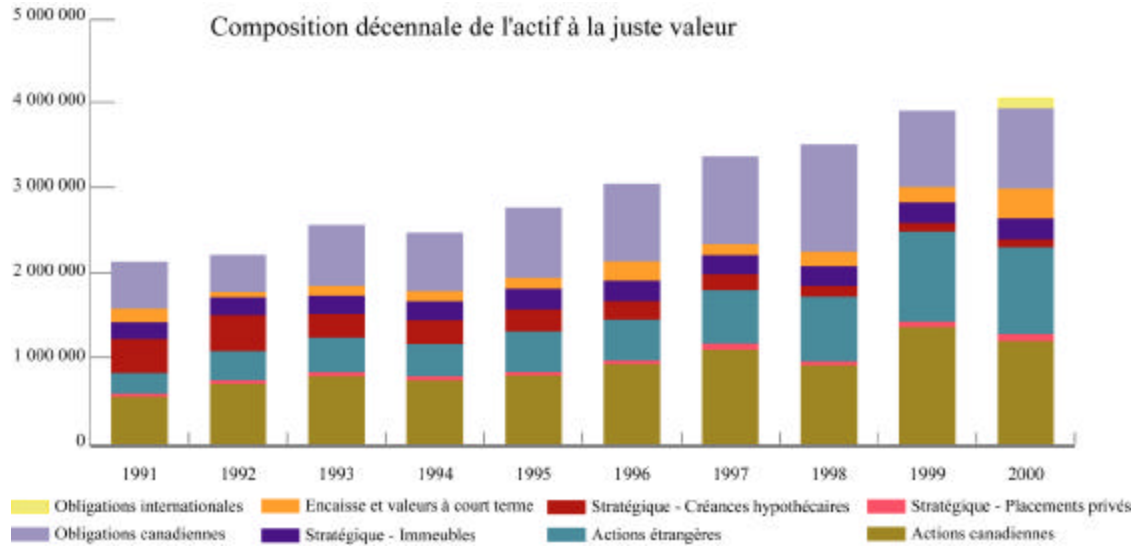
En vertu du Règlement d'application de la Loi, la Caisse ne peut, ni directement ni indirectement, affecter plus de 10 % de la valeur comptable totale de l'actif à un seul prêt ou à une seule valeur. Elle ne peut détenir plus de 30 % des actions avec droit de vote d'une société donnée, sauf exceptions prévues au paragraphe 11(2) du Règlement.

L'Énoncé des politiques et des objectifs de placement indique les placements autorisés et les restrictions y afférentes qui correspondent aux besoins et aux objectifs du Régime et de la Caisse

OBJECTIF DE PLACEMENT

L'objectif de placement à long terme (c'est-à-dire 10 ans) de la Caisse est de parvenir de façon soutenue à un rendement annuel moyen pondéré dans le temps qui dépasse d'au moins 3,75 % la hausse de l'indice des prix à la consommation. Pour les quatre dernières années, le rendement moyen est de 11,7 % et pour les dix dernières années, de 11,2 %. Corrigé de l'inflation, il est de 9,8 % sur quatre ans et de 9,3 % sur dix ans.

Le directeur de la Caisse a pour objectif d'atteindre un rendement net égal à la progression annuelle moyenne du portefeuille étalon plus 50 points de base (0,5 %), calculé en moyenne mobile sur quatre ans. L'étalon est constitué des indices de référence des diverses catégories de valeurs constituant l'actif, répartis dans les mêmes proportions que celles de ces catégories dans l'actif. Pour l'exercice écoulé, le rendement net a dépassé celui du portefeuille étalon de 190 points de base. Sa moyenne mobile sur quatre ans dépasse celle de l'étalon de 30 points de base.



COMPOSITION DE L'ACTIF

Pour 2000, la composition de l'actif à long terme spécifiée dans l'Énoncé des politiques et des objectifs de placement était la suivante : actions, 58 %; valeurs à revenu fixe, 31 %, placements stratégiques (immobilier, placements privés), 11 %. L'objectif de cette composition, issue d'une étude effectuée en 1998 par les actuaires de la Caisse, est de permettre d'honorer les engagements de retraite sans qu'il soit nécessaire de majorer les cotisations salariales et patronales. La part de chaque catégorie de valeurs dans l'actif a un plancher et un plafond qui donnent à la direction la latitude dont elle a besoin pour profiter de l'évolution du marché et augmenter le rendement. Le 31 décembre 2000, les actions représentaient 54,3 % de l'actif, les valeurs à revenu fixe, 35,1 % et les placements stratégiques, 10,6 %. La composition de l'actif à long terme visée pour 2001 est la même que pour 2000.

MÉTHODE DE GESTION DES PLACEMENTS

La Caisse est activement gérée par un petit groupe de personnes comprenant l'administrateur délégué et président-directeur général, le trésorier, quatre portefeuillistes internes et cinq portefeuillistes externes. L'administrateur délégué et PDG détermine l'orientation générale à donner à la composition de l'actif au vu de la conjoncture des marchés et des prévisions économiques. Les portefeuillistes internes et le trésorier prennent les décisions d'achat et de vente

pour leurs portefeuilles respectifs. Les portefeuillistes externes font de même pour leurs portefeuilles. Ceux qui sont à l'interne, assistés de trois portefeuillistes adjoints, effectuent leurs études propres, en faisant appel à un réseau de courtiers en valeurs, en consultant des publications spécialisées, en rendant visite aux sociétés émettrices, etc.

Les décisions de placement auront de l'importance pour la valorisation de l'actif. Les prestations servies en 2000 équivalent à 7,9 fois les cotisations. En outre, les cotisations salariales ont été définitivement réduites de 17,2 % et la cotisation patronale est réduite de 100 % jusqu'au 31 décembre 2002. Le Régime reste donc tributaire des revenus de placements pour le service des rentes actuelles et futures.

GESTION DES RISQUES

L'Énoncé des politiques et des objectifs de placement spécifie les politiques et principes de placement ainsi que les placements admis qui correspondent aux besoins et aux objectifs du Régime, dont la composition de l'actif à long terme, c'est-à-dire les pourcentages à réserver aux diverses catégories de valeurs dans l'actif. À chaque catégorie est associée un niveau de risque (p. ex., les actions sont plus risquées que les obligations du secteur public). Le modèle de ventilation de l'actif retenu par la Caisse est à risque modéré, mais il a été jugé le plus propre à permettre d'honorer les engagements futurs du Régime. Celui-ci est exposé à un certain nombre de risques, traités à la note 3 afférente aux états financiers.

Harmonisation de l'actif et du passif

La Société se porte garante des rentes et autres prestations à servir aux termes de son régime de retraite, à l'exception de celles de la composante flexible prévue à la Partie III du Régime. La dernière étude de l'actif et du passif effectuée par l'actuaire du Régime avait conclu à la très bonne santé financière de ce dernier. L'évaluation actuarielle triennale du 31 décembre 1999 a fait ressortir un excédent important. Les excédents déterminés par calcul actuariel sont amortis sur dix ans, ce qui permet de protéger le Régime contre les répercussions de la volatilité des marchés au cours des années qui suivent. En 1998, le Conseil de fiducie avait demandé aux actuaires de revoir la composition de l'actif et d'établir les niveaux de tolérance du risque qui permettraient d'augmenter un peu le rendement tout en maintenant un actif propre à honorer les engagements de retraite sans majoration des cotisations salariales ou patronales. À la suite de cet examen et des recommandations de l'actuaire, le Conseil a approuvé et mis en œuvre un programme de trois ans prévoyant la modification graduelle de la composition de l'actif à long terme. L'année 2000 était la dernière année; au vu du rendement de la Caisse durant ces trois ans, le programme s'avère très positif. Un examen de la structure du portefeuille de chaque catégorie de valeurs a été effectué dans le but de vérifier si ces structures répondaient au mieux aux objectifs de placement du directeur de la Caisse. Il a été constaté que certaines modifications pourraient aider à atteindre ces objectifs et à gérer les risques. Un plan a été élaboré à cette fin; certaines mesures ont été mises en œuvre en 2000; la plupart le seront en 2001 et 2002.

L'écart de rendement à long terme entre catégories de valeurs est surtout lié au degré de risque associé à chacune d'elles. C'est pourquoi la diversification est un important outil de réduction de la volatilité et des risques.

L'objectif de la Caisse est de choisir parmi les placements admis ceux qui dégagent un rendement acceptable eu regard aux obligations futures du Régime. Un portefeuille sans risque aurait un rendement stable mais faible, et il faudrait relever plus tard les taux de cotisation. Un portefeuille trop exposé au risque aurait éventuellement un rendement élevé,

mais bien volatil; les cotisations pourraient être réduites en cas de rendement élevé et fortement majorées en cas de correction majeure et longue sur le marché.

La volatilité des taux d'intérêt

Le passif du Régime est sensible à la variation du rendement de l'actif à long terme, à la hausse des salaires et à l'inflation. Selon la note 3d(i), si le rendement réel à long terme retenu par hypothèse pour les évaluations actuarielles baissait du niveau actuel de 6,75 % à 5,75 %, le passif du Régime augmenterait d'environ 403,0 millions de dollars. Pareille augmentation serait la conséquence directe, à long terme, de la baisse des produits de placements. En cas de baisse des rendements réels sur une longue période, il faudrait peut-être relever les taux de cotisation pour être en mesure d'honorer les engagements du Régime.

La volatilité des marchés de capitaux

La juste valeur des placements de la Caisse s'établit à 4,053 milliards de dollars au 31 décembre 2000. Celle des actions est de 2,201 milliards. L'importance de cette somme rend la Caisse sensible à la volatilité des marchés canadiens et étrangers. D'après les statistiques, les actions ont un rendement négatif environ une fois tous les cinq ans; par contre, leur rendement attendu à long terme compense la volatilité cyclique à court terme. Un autre facteur jouant sur le risque de volatilité du marché est le fait qu'en 2000 les placements directs de la Caisse sur les marchés étrangers étaient limités à 25 % de la valeur comptable de son actif. Au 31 décembre 2000, ils représentaient 23,0 % de la valeur comptable. La Caisse souscrit également des parts de contrats à terme normalisés sur indices étrangers, considérées comme des valeurs canadiennes mais visant à reproduire le rendement de ces indices étrangers. Si on tient compte de ces parts, les placements à l'étranger correspondent à 29,5 % de la valeur comptable de la Caisse. Respecter le plafond de 25 % signifie que la Caisse doit engager 75 % de ses capitaux sur les marchés canadiens, lesquels ne comptent que pour 3 % des marchés du monde. C'est pourquoi une correction importante et de longue durée sur le marché canadien risque de réduire durablement le rendement relatif des placements et conduire à une majoration des cotisations.

En 2001, le plafond fédéral du contenu étranger sera porté à 30 %; la Caisse va revoir en conséquence ses stratégies de placement direct et indirect à l'étranger de façon à en optimiser les niveaux. Ces placements ainsi que les étalons de rendement seront en outre sans couverture.

Le risque de liquidité

Le risque de liquidité se mesure à l'encaisse disponible pour de nouveaux placements, diminuée des prestations versées et des charges d'exploitation. Pour 2000, les prestations versées à même le régime principal, majorées des intérêts, et les charges administratives, soit 318,2 millions de dollars, ont été en partie soustraites des cotisations au régime principal s'élevant à 20,0 millions. Les liquidités nécessaires au service du reste des prestations et aux nouveaux placements proviennent des revenus de placements - 130,9 millions - et des plus-values de cession de titres - 443,0 millions.

En 1997, le Conseil de fiducie a recommandé au Conseil d'administration de la Société, qui a donné son accord, l'amortissement sur 10 ans des excédents déterminés par calcul actuariel. L'évaluation actuarielle du Régime au 31 décembre 1999 a fait ressortir un excédent de 616,2 millions de dollars. Le Conseil d'administration a alors décidé de rembourser une partie des cotisations passées des salariés et des retraités et de réduire définitivement de 17,2 % le taux des cotisations salariales. En outre, la Société bénéficie d'une suspension totale de sa cotisation pour la période allant du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2002. Ces réductions de cotisations conjuguées à l'accroissement prévu du nombre de retraités et de prestations à servir augmentent le risque de liquidité. Pour contrer ce risque et satisfaire à un important besoin de liquidités, la direction a rajusté pour une brève période la part de l'encaisse et des valeurs à court terme dans l'actif. Ce rajustement assurera une encaisse suffisante pour le service des prestations et la gestion des portefeuilles de placement.

Le risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à ses engagements et fasse subir une perte financière à l'autre partie. À chaque décision de placement, la Caisse court le risque que l'émetteur du titre, qu'il soit du secteur public ou privé, manque à ses engagements ou devienne insolvable. L'Énoncé des politiques et des objectifs de placement contient les directives et les limitations concernant les placements admis, lesquelles tiennent compte de la notation des valeurs, des plafonds de placement et d'autres contrôles visant à limiter l'incidence de ce risque. La note 3 d)(ii) traite en détail de cette question.

Le risque de change et le risque de pays

La Caisse place dans des actions, des obligations et des valeurs à court terme étrangères; leur juste valeur est sensible à la conjoncture économique et politique des divers pays ainsi qu'aux variations du taux de change du dollar canadien.

Pour se protéger du risque de change, la Caisse conclut à l'occasion, de gré à gré, des contrats à terme sur devises. La valeur de marché de l'ensemble des contrats à terme sur une devise donnée (non compris ceux du portefeuille d'obligations étrangères) ne dépasse jamais la valeur de marché de l'ensemble des placements de la Caisse libellés dans cette devise au moment des contrats. Au 31 décembre 2000, la Caisse était partie à 34 contrats à terme sur devises, dont le nominal de référence net, négatif, se chiffrait à 3,9 millions de dollars et qui dégagait un gain net latent de 2,0 millions. Au 31 décembre 1999, elle était partie à un contrat seulement, dont le nominal se chiffrait à 43,0 millions et qui dégagait une perte nette latente de 1,8 million. En 2000, pour éviter toute pénalité fiscale, la Caisse a respecté le plafond des placements directs en valeurs étrangères prescrit par la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada, qui est de 25 % de la valeur comptable de l'actif.

Pour accroître sa participation aux marchés étrangers, la Caisse a souscrit des parts de contrats à terme normalisés sur indice, intégralement couvertes et considérées comme des valeurs canadiennes bien que leur rendement repose sur celui des indices des marchés choisis. En 2001, les parts ne seront plus couvertes.

RENDEMENT DES PLACEMENTS

La Caisse fait appel à une firme qui a pour spécialité la mesure du rendement des portefeuilles équilibrés.

Le rendement total de la Caisse est de 8,2 % pour 2000, soit 1,6 % de moins que le rendement médian des portefeuilles équilibrés (9,8 %). En 1999, il était de 16,1 %, soit 4,8 % de plus que le rendement médian (11,3 %). Corrigé des variations de l'indice des prix à la consommation, il est de 5,0 % pour 2000, contre 13,4 % en 1999.

Le 1er janvier 2000, le Conseil de fiducie a changé d'étalon pour les actions canadiennes et pris, au lieu du TSE 300, le TSE 300 plafonné 10. Il cherchait ainsi à prévenir le risque " Nortel Networks ". À son sommet, le titre Nortel constituait en effet 34 % du TSE 300. Le Conseil et la direction jugeaient peu prudent de

consacrer jusqu'à 34 % du portefeuille d'actions canadiennes à un seul titre, en raison des conséquences qu'aurait pour le portefeuille un repli important du titre. Le TSE 300 plafonné 10 comprend les mêmes valeurs que le TSE 300, mais aucune société ne peut y représenter plus de 10 % de l'ensemble des valeurs. Cette décision s'est avérée judicieuse : le TSE 300 a dégagé 7,4 % pour l'année, et le TSE 300 plafonné 10, 19,0 %. Le portefeuille d'actions canadiennes de la Caisse a dégagé 23,1 %.

On trouvera au tableau le rendement sur un an de chaque catégorie de valeurs pour chacun des deux exercices écoulés, le rendement du portefeuille de référence, enfin la part de chaque catégorie dans l'actif. En 2000, le rendement total de la Caisse a dépassé celui du portefeuille de référence de 1,9 % (de 0,5 % en 1999).

Catégories de valeurs	2000			1999		
	En pourcentage de l'actif	Rendement de référence	Rendement de la Caisse	En pourcentage de l'actif	Rendement de référence	Rendement de la Caisse
Encaisse et valeurs à court terme	8,7	5,5	6,4	4,6	4,7	5,4
Obligations - canadiennes	23,2	10,3	10,1	23,0	(1,1)	(2,5)
- internationales	3,2	5,8	6,3	-	-	-
Actions canadiennes	29,3	19,0	23,1	34,7	31,7	35,9
Actions américaines	11,0	(6,3)	(6,6)	11,6	15,1	13,2
Actions autres que nord-américaines	11,9	(10,4)	(9,7)	14,0	22,2	26,9
Marchés émergents	2,1	(29,4)	(34,1)	1,6	57,0	53,2
Placements stratégiques	10,6	10,0	9,2	10,5	11,7	7,7
Total	100,0	6,3	8,2	100,0	15,6	16,1

EXAMEN DE L'ACTIF

La conjoncture économique

L'année 2000 a commencé sous le signe de l'expansion économique. En Amérique du Nord, les dépenses des entreprises et des ménages, comprimées par la crainte du bogue de l'an 2000, ont repris et stimulé l'économie dès le premier trimestre. Au Canada, les prix élevés de l'énergie, le faible niveau du dollar canadien, la demande insatiable provenant des États-Unis et l'augmentation de la consommation intérieure ont été bénéfiques. La hausse des prix de l'énergie a profité aux entreprises productrices. La faiblesse du dollar CAN vis-à-vis du dollar US a suscité beaucoup de prises de contrôle de sociétés canadiennes, d'où un apport important de capitaux à notre économie - mais aussi la disparition, sur le marché intérieur, de nombre d'entreprises canadiennes réputées. La demande américaine de machinerie, d'équipements et d'automobiles est demeurée vigoureuse, quoique en diminution. Enfin, l'augmentation des revenus, la baisse du chômage et la diminution des impôts ont favorisé la consommation.

Aux États-Unis, la forte confiance des consommateurs et le niveau élevé des dépenses ont d'abord stimulé l'économie. Mais ensuite, celle-ci se faisant trop vigoureuse et les tensions inflationnistes augmentant, la Réserve fédérale a continué de relever les taux d'intérêt. Le renchérissement de l'énergie et la baisse des dépenses en capital dans le monde ont freiné aussi l'économie. Au fur et à mesure que les indicateurs économiques baissaient, les marchés d'actions, qui ont besoin de prévisions optimistes, ont amorcé un repli. Les déterminants fondamentaux de l'économie demeuraient sains : chômage modeste, productivité supérieure à la moyenne, inflation modérée; mais les consommateurs étaient moins confiants et réduisaient leurs dépenses. À la fin de l'année, l'économie américaine sortait affaiblie de cette évolution.

Ailleurs dans le monde, les économies ont stagné. L'économie japonaise, deuxième au monde, demeure embourbée. Les faillites ont atteint un record. Le chômage toujours élevé a étouffé la consommation. Le repli des marchés d'actions et des prix de l'immobilier a déséquilibré les bilans des sociétés. Les emprunts d'État, émis pour stimuler l'économie, ont atteint un niveau sans précédent. La consommation

intérieure étant limitée, l'économie était fortement tributaire des exportations. Lorsque la croissance était forte dans le monde, la demande en provenance de l'étranger pouvait soutenir l'économie, mais au troisième trimestre, ce n'était plus le cas, et le Produit Intérieur Brut du Japon est tombé.

Les onze pays de l'Union européenne ont subi presque toute l'année une décélération de l'économie due à la hausse des taux d'intérêt, à l'augmentation du prix de l'énergie, que ces pays importent, enfin à la faiblesse chronique de l'euro (la monnaie européenne). L'Allemagne, principale puissance de l'UE, et l'Italie ont en outre souffert du manque de confiance des ménages et des entreprises. En France, par contre, la confiance des ménages, une forte consommation et les créations d'emplois ont soutenu la croissance. Globalement, le chômage a diminué et la production industrielle a progressé lentement, quoique de façon hésitante. L'Allemagne, la France et l'Italie procèdent à des réformes fiscales qui devraient, une fois en place, favoriser l'activité intérieure.

Les économies en voie d'émergence se portent généralement bien durant les périodes de croissance économique mondiale. De fait, au premier semestre 2000, le Mexique, la Corée, Taiwan, la Chine et certains pays d'Europe de l'Est ont profité de la hausse des prix de l'énergie, de l'augmentation générale des dépenses en capital et de la progression de leur activité intérieure. Au second semestre, l'économie des pays tributaires des exportations technologiques et de ceux qui ont le plus d'échanges commerciaux avec les États-Unis a commencé à ralentir.

Stratégie de placement

La politique de placement de la Caisse permet de modifier la part de chaque catégorie de valeurs dans l'actif, dans les limites déterminées par calcul actuariel. En 2000, la composition de l'actif visée à long terme a été modifiée au profit des valeurs étrangères, notamment par instauration d'une catégorie de valeurs admises, les obligations étrangères. Tous les trois mois, la Caisse revoit la composition de son actif; elle peut, suivant ses prévisions de rendement, augmenter la part des catégories de valeurs dont elle attend une bonne tenue et diminuer la part de celles dont elle attend moins que la moyenne.

Au premier semestre 2000, comme les cours des matières premières montaient et que les perspectives des sociétés canadiennes étaient meilleures, la Caisse s'est écartée de la composition d'actif visée et a surdimensionné les actions canadiennes au détriment des valeurs canadiennes à revenu fixe. Au troisième trimestre, le ralentissement économique mondial étant plus évident, elle a surdimensionné l'encaisse et mis au niveau visé les obligations canadiennes et étrangères. Pour les actions étrangères, comme l'économie américaine suscitait de plus en plus d'incertitude, elle a délaissé le niveau visé, qu'elle appliquait au début de l'année, pour le sous-dimensionnement, qu'elle a maintenu jusqu'à la fin de l'année. Elle a fait de même, progressivement, pour le secteur EAEO (Europe, Australie, Extrême-Orient). Elle a maintenu le portefeuille immobilier au nouveau niveau visé de 8 %. Enfin, elle a augmenté sa trésorerie durant l'année, par prudence ainsi que pour répondre à ses besoins de liquidités.

À force d'être volatils, les marchés d'actions du monde ont perdu ce qu'ils avaient gagné au début de l'année. Le positionnement de l'actif a malgré tout permis d'ajouter 34 p.b. au rendement global de la Caisse. Les rendements globaux des indices sont les suivants : TSE 300 plafonné 10 (en \$CAN), 19,0 %; S&P 500, -6,3 %; EAEO, -10,4 %; marchés émergents, -29,4 %; marchés obligataire et monétaire canadiens, 10,3 % et 5,5 % respectivement.

L'encaisse et les valeurs à court terme

La Caisse place dans des actions, des obligations, dans l'immobilier et dans des valeurs émises sans appel public à l'épargne, dans les fourchettes prévues par l'Énoncé des politiques et des objectifs de placement. Elle doit aussi disposer de la trésorerie nécessaire pour les prestations et pour les charges administratives du Régime.

Elle place son encaisse dans des titres du marché monétaire de grande qualité et très liquides, de façon à répondre aux besoins de trésorerie tout en tirant le rendement maximum de l'ensemble des disponibilités.

Les taux d'intérêt canadiens à court terme ont varié dans une fourchette étroite durant l'année. Le

rendement moyen des bons du Trésor à 91 jours est passé de 4,8 % en décembre 1999 à 5,6 % en décembre 2000; il a atteint 5,7 % en mai et novembre et est tombé à 5,0 % en janvier. Le rendement annualisé de ces instruments de marché monétaire est de 5,5 % pour 2000, contre 4,7 % en 1999, soit une hausse de 0,08 % (ou 8 " points de base "). Les taux d'intérêt moyens mensuels des bons du Trésor canadien ont commencé l'année à 41 points de base au-dessous des taux US équivalents; ils ont été en moyenne à 37 points au-dessous et ont terminé l'année à 20 points au-dessous.

L'encaisse et les valeurs à court terme de la Caisse se chiffrent en moyenne à 227,4 millions de dollars, soit 5,6 % de l'actif. Les valeurs libellées en monnaie canadienne s'élèvent à 219,4 millions et celles libellées en dollars US, à 8,0 millions.

Les intérêts sur encaisse et valeurs à court terme s'élèvent à 14,2 millions de dollars. Le rendement sur un an est de 6,4 % pour 2000, soit 90 points de base de plus que le rendement de référence (5,5 %). Sur quatre ans, le rendement est de 6,2 %, soit 170 points de plus que le rendement de référence (4,5 %). Au 31 décembre 2000, l'encaisse et les valeurs à court terme représentaient 8,7 % des placements de la Caisse, à la juste valeur. Une partie de l'encaisse était réservée aux remboursements de cotisations, de 139,8 millions de dollars, effectués en janvier et février 2001.

Les obligations

Au premier semestre 2000, les porteurs d'obligations étaient inquiets, redoutant par-dessus tout une érosion du rendement réel de l'ordre de 30 à 60 %. Au cas où les facteurs de déflation s'estomperaient, les marchés ont pris en compte un resserrement de 100 points de base de la politique monétaire de la Réserve fédérale. Les événements ont confirmé les craintes des épargnants; au premier trimestre, la Fed a relevé les taux directeurs de 50 points, soit environ le double d'un relèvement ordinaire. Au deuxième trimestre, les statistiques économiques (croissance, marchés du travail, salaires et inflation) ont continué d'inquiéter les marchés et renforcé l'hypothèse inflationniste. Les gestionnaires de portefeuille estimaient que la Fed était " en retard sur la courbe " et qu'elle serait conduite à relever fortement les taux pour remettre en

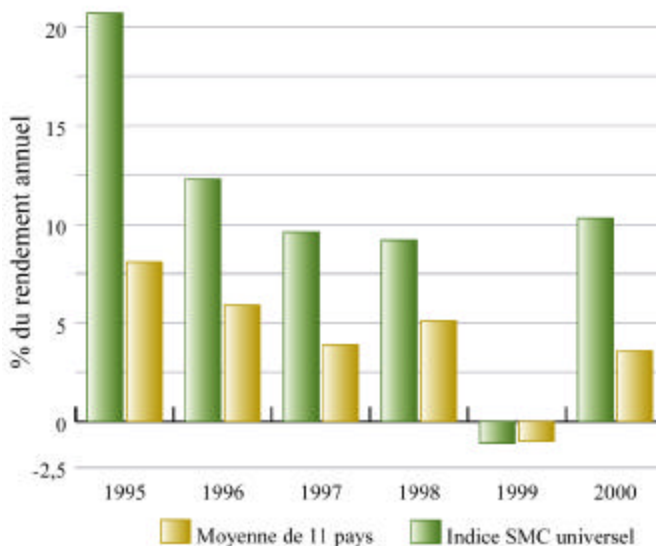
état le " pilier de la croissance mondiale ", comme on appelle les États-Unis et aussi M. Greenspan, président de la Fed.

Au milieu du troisième trimestre, le marché a changé d'opinion en matière d'inflation. Les signes de décélération de l'économie aux États-Unis et de plafonnement de l'expansion dans le monde donnaient à croire que la Fed avait retrouvé sa perspicacité et que les taux administrés ne changeraient plus. Les épargnants ont alors commencé à surveiller d'autres facteurs préoccupants en matière économique et financière américaine; les entreprises n'avaient plus accès à bon marché aux moyens de financement de leurs dépenses en capital; les banques continuaient d'élever leurs normes et leurs taux de crédit pour éviter les pertes sur créances. À la fin de l'année, les épargnants, tout en demeurant axés sur des stratégies défensives, ont commencé à anticiper, non plus des hausses, mais des baisses de taux.

Au Canada, le climat des marchés obligataires a eu tendance à refléter celui des États-Unis. La Banque du Canada a pu se permettre d'être plus souple étant donné que l'économie canadienne était moins inflationniste et que les efforts budgétaires des années précédentes donnaient lieu de s'attendre à des baisses d'impôts et à l'établissement d'un budget équilibré, du moins à l'échelle fédérale dans un proche avenir. Le seul élément négatif a été que le dollar canadien ne s'est guère redressé, bien que la banque centrale ait relevé son taux directeur trois fois au premier semestre et que les écarts de taux entre valeurs à revenu fixe canadiennes et américaines aient retrouvé un niveau positif. Ces deux mesures auraient dû profiter au dollar canadien.

Au premier trimestre, l'annonce par les autorités canadiennes et américaines du rachat d'emprunts émis il y a de nombreuses années a causé une surprise et fait oublier les prévisions négatives en matière de taux. L'idée d'une pénurie de valeurs à long terme et de qualité a contribué à limiter la hausse des rendements obligataires à long terme. Alors que, pour nombre d'investisseurs sur le marché des valeurs à revenu fixe, le deuxième trimestre ne s'annonçait guère favorable aux plus-values, au deuxième semestre, vers la fin surtout, ces investisseurs ont été récompensés : le repli des marchés d'actions a entraîné un déplacement des capitaux vers la qualité et les obligations, dont les

Rendements annuels des obligations 1995 - 2000



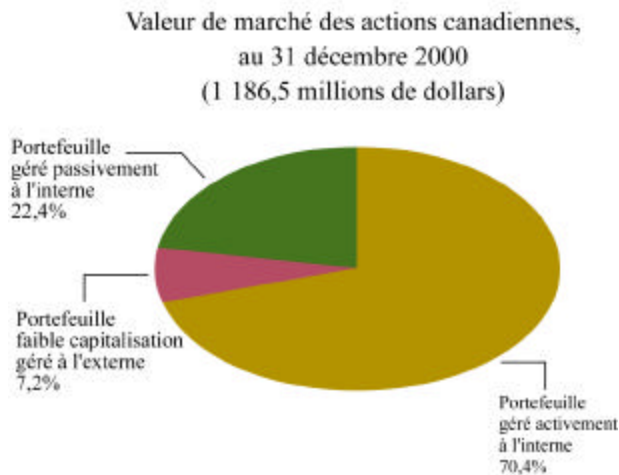
cours ont monté. L'indice obligataire universel SCM (obligations du Gouvernement du Canada, des provinces et des sociétés) a progressé globalement de 10,3 % (-1,14 % en 1999).

Le portefeuille d'obligations canadiennes géré à l'interne a dégagé un rendement de 10,1 %, soit 16 points de base de moins que l'étalon. Cette tenue est attribuable à l'événement surprise exposé ci-haut ainsi qu'au maintien d'une stratégie de prudence tout au long de l'année. Au 31 décembre 2000, les obligations canadiennes représentaient 23,2 % des placements de la Caisse, à la juste valeur.

En 2000, la Caisse a instauré une nouvelle catégorie de valeurs - les obligations étrangères - pour diversifier les placements à l'étranger, jusque-là limités aux actions. Au second semestre, la Caisse a effectué un placement dans un fonds en gestion commune géré à l'externe et constitué d'obligations étrangères bien notées du secteur public ou du secteur privé. Ce fonds - dans lequel la part de la Caisse est faible - a dégagé un rendement de 6,3 % (étalon, 5,8 %). Au 31 décembre 2000, les obligations étrangères représentaient 3,2 % des placements de la Caisse, à la juste valeur.

Les actions canadiennes

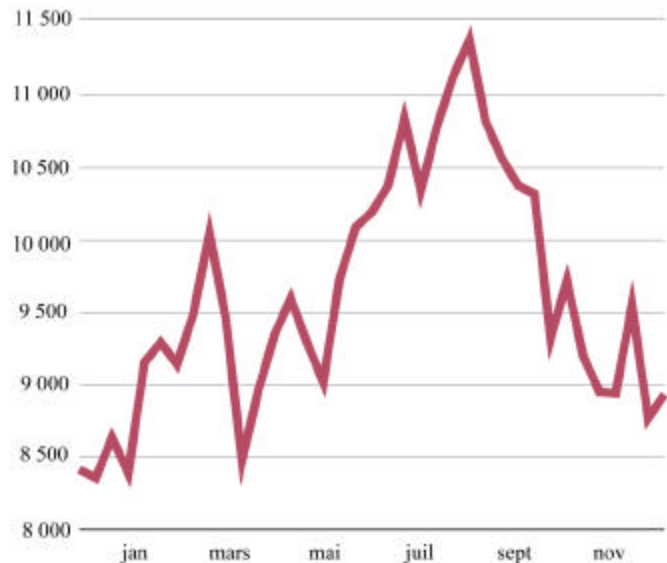
Cette catégorie de valeurs comprend trois portefeuilles : un géré à l'interne de manière active, un autre, géré passivement, composé de parts liées à l'indice TSE 60 dont elles doivent copier le rendement, et un troisième géré activement à l'externe et axé sur la faible capitalisation. On trouvera ci-après la répartition en pourcentage de ces portefeuilles dans leur catégorie. Au 31 décembre 2000, cette catégorie se chiffrait à 1 186,5 millions de dollars, soit 29,3 % des placements de la Caisse, à la juste valeur.



Le portefeuille géré activement à l'interne a connu encore une année exceptionnelle : 30,8 %, soit 2 342 points de base (23,4 %) de plus que le TSE 300 et 1 179 points (11,8 %) de plus que le TSE 300 plafonné 10, qui est son indice de référence.

Comme l'illustre le graphique ci-après, le marché canadien a été très volatil durant l'année. Au premier trimestre, il a subi l'influence des épargnants axés sur la technologie, qui ont poussé les cours de ce secteur à des niveaux sans précédent. Au quatrième trimestre, c'est la crainte qui a dominé; les épargnants scrutaient l'évaluation des entreprises et la croissance des profits, et commençaient à faire l'hypothèse d'une décélération de l'économie. Le titre Nortel Networks s'est replié, comme l'ensemble du secteur technologique, et fait tomber le TSE 300 d'un sommet de 11389 à 8934, soit une hausse pour l'année de 7,4 %. Ce repli de Nortel qui à son sommet constituait 34 % des valeurs du TSE 300, a occulté la belle tenue de l'ensemble des valeurs canadiennes. Le TSE 299 - TSE 300 Nortel exclu - a progressé de 24 %.

Rendement global du TSE 300 - 2000



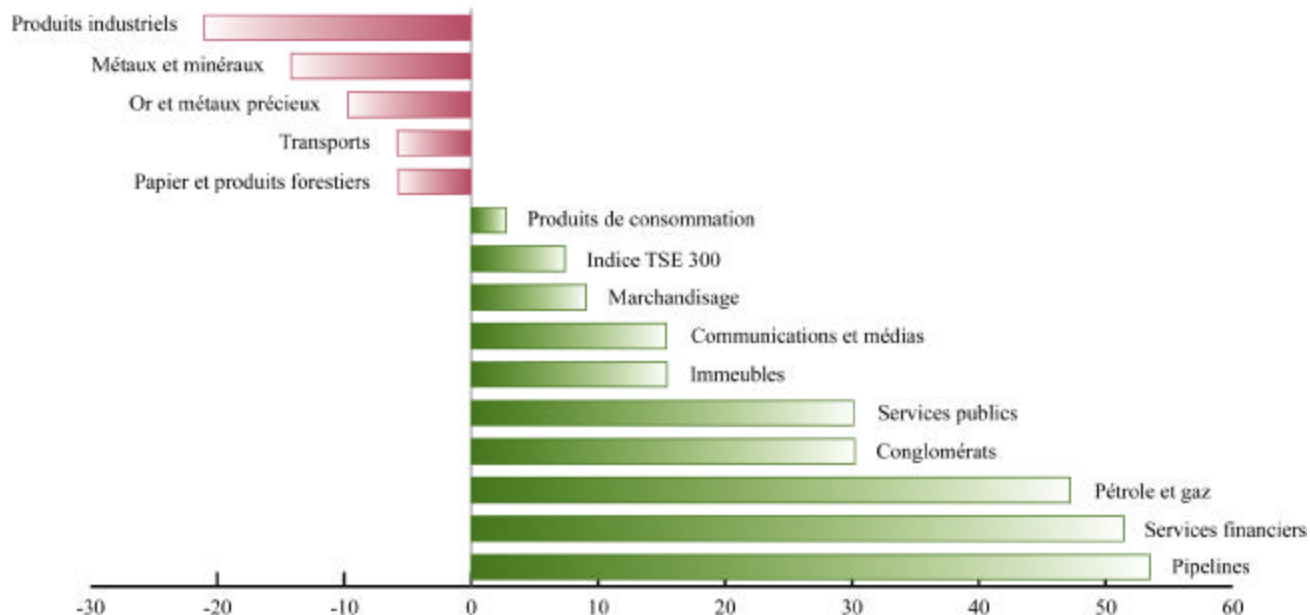
Huit des quatorze secteurs du TSE 300 ont dépassé l'indice; ce sont surtout ceux de "l'ancienne économie", dont en tête : pipelines, 53,4 %; services financiers, 51,5 %; pétrole et gaz, 47,2 %; conglomérats, 30,3 %; services publics, 30,1 %. Les secteurs qui se sont le plus mal comportés sont les produits industriels, -21,0 %, les métaux et minéraux, -14,7 %, enfin l'or et les métaux précieux, -9,7 %.

Le graphique de la page 22 illustre le rendement global de chacun des quatorze secteurs du TSE 300 pour 2000.

Parmi les principaux facteurs qui ont influé sur le marché canadien en 2000, citons :

- l'effondrement du titre Nortel, qui occupe une place prépondérante dans le TSE 300;
- la hausse des cours de l'énergie; le pétrole West Texas Intermediate (WTI) a terminé l'année à 26,80 \$US le baril et le gaz naturel à 12,92 \$CAN les 1000 pieds cubes, en hausse de 480 % pour l'année;

Rendements sectoriels du TSE 300 pour 2000



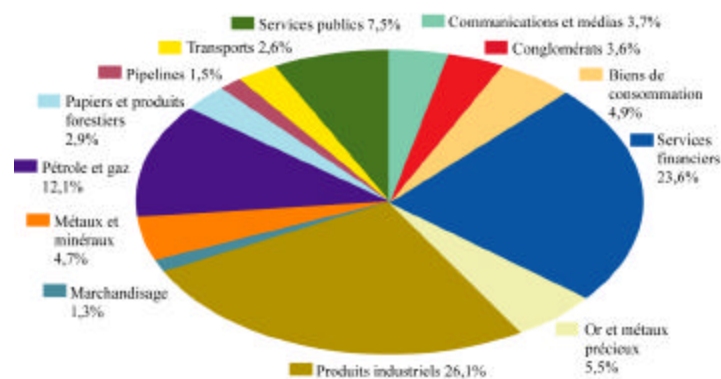
- le nombre record de prises de contrôle ou de fusions et de rachats d'actions; citons la prise de contrôle de Seagram par Vivendi, de Rio Algom par Billiton Plc, de Donahue par l'Abitibi Consolidated, de Newbridge Networks par Alcatel Networks et de Saint-Laurent Paperboard par Smurfit-Stone; le secteur pétrolier et gazier a été particulièrement visé : les prises de contrôle importantes ont porté sur Ranger Oil, Crestar Energy, Northrock Resources, Renaissance Energy, Ulster Petroleum et Newport Petroleum.

- les opérations de prise de contrôle qui ont porté sur dix sociétés dont nous avons des titres, l'acquisition ou la tentative d'acquisition de ces titres en ayant fait monter le cours;
- les choix judicieux de titres particuliers dans les divers secteurs, qui nous ont permis de dépasser l'indice dans 11 secteurs sur 14.

L'année 2000 a été difficile, comme l'année 1999, pour la gestion active des portefeuilles. Les entreprises ambitieuses de la nouvelle économie et celles de l'économie ancienne se sont disputé la prépondérance sur le marché; finalement, c'est dans ces dernières que se trouvaient les meilleurs placements. Les excellents résultats du portefeuille en gestion active de la Caisse sont attribuables aux facteurs suivants :

- le surdimensionnement du pétrole et du gaz, des conglomérats et des services financiers;
- le sous-dimensionnement des produits industriels (Nortel Networks notamment), des transports et de l'environnement;

Composition (en %) du portefeuille d'actions canadiennes géré activement à l'interne



Le portefeuille de parts adossées à l'indice TSE, géré passivement, a dégagé globalement 5,6 %, soit 183 points de base de moins que le TSE 300 (7,4 %).

Le secteur de la faible capitalisation a moins bien réussi dans l'ensemble que le TSE 300; mais les pétrolières et gazières de l'indice de la faible capitalisation ont eu une belle tenue, grâce au renchérissement de l'énergie. L'indice a également profité de ce que, contrairement à l'an dernier, le titre Nortel Networks n'est pas au nombre de ses valeurs. Comme l'an dernier, les grandes entreprises de l'indice ont mieux réussi que les petites. Le portefeuille géré à l'externe, dans lequel l'énergie était surdimensionnée, a dégagé 14,4 %, soit 710 points de base de plus que l'étalon (7,3 %).

Il se peut que le marché canadien soit encore bien volatil en 2001, en raison des craintes d'une récession à l'échelle mondiale. Nous estimons toutefois que certains secteurs ont encore un très bon potentiel. Celui du pétrole et du gaz continuera de dégager des bénéfices élevés, le secteur bancaire est porteur en cette conjoncture de stabilisation des taux d'intérêt, enfin les métaux et minéraux devraient profiter du rééquilibrage de l'offre et de la demande. Il reste que le titre Nortel Networks, qui occupe 18,5 % de l'indice, va continuer d'influer lourdement sur la tenue de celui et contribuer à augmenter la volatilité.

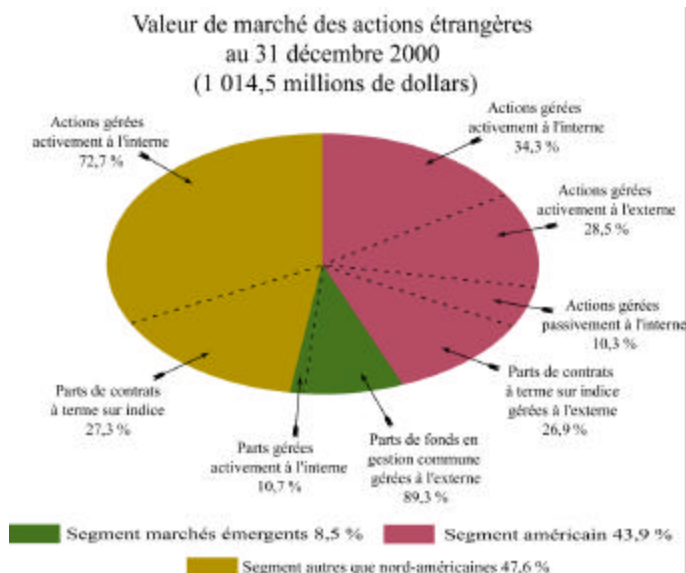
Le portefeuille géré activement à l'interne a été repositionné avec prudence, en fonction de ces incertitudes économiques. Il comprend toujours un éventail très diversifié de titres choisis dans tous les secteurs du marché canadien susceptibles d'une forte valorisation à long terme.

En 2000, l'ensemble des actions canadiennes en portefeuille ont dégagé 23,1 % sur un an, soit 410 points de base de plus que le TSE 300 plafonné 10, qui est leur indice de référence (19,0 %). Il est à noter que le rendement global de la Caisse dépasse de 1570 points le rendement du TSE 300 (7,4 %). Sur quatre ans, les actions canadiennes ont dégagé 14,5 %, soit 200 points de plus que le TSE 300 (12,5 %). Au 31 décembre 2000, les actions canadiennes représentaient 29,3 % des placements de la Caisse, à la juste valeur.

Les actions étrangères

Cette catégorie de valeurs est constituée de trois segments :

- le segment américain, qui comprend un portefeuille géré activement à l'interne, un portefeuille S&P 500 majoré, géré activement à l'externe, et des parts d'un fonds affecté à des contrats à terme sur indice et géré à l'externe;
- le segment des actions autres que nord-américaines, qui comprend un portefeuille géré activement à l'interne et des parts d'un fonds affecté à des contrats à terme sur indice et géré à l'externe;
- le segment des marchés émergents, qui comprend surtout des parts d'un fonds en gestion commune géré à l'externe et un petit portefeuille géré activement à l'interne.



Les actions américaines

L'année 2000 a été très difficile pour les marchés d'actions américains, dont tous les grands indices ont eu un rendement négatif. Elle avait bien commencé pourtant, le monde entier étant soulagé que le passage à l'an 2000 n'ait pas donné lieu aux problèmes tant redoutés. Mais deux éléments négatifs sont apparus plus tard dans l'année, qui ont influé sur l'économie et, par suite, sur le rendement des placements.

- Le premier est l'évolution contrastée de la technologie de pointe. Au début de l'année,

Le " modèle de l'entreprise internet " et les sociétés " point-com " en tout genre qui arrivaient en nombre sur le marché suscitaient un enthousiasme sans réserve. Les achats massifs de valeurs technologiques ont porté le NASDAQ jusqu'à 5000 et suscité une expansion sans précédent dans bien des régions des États-Unis, dont la Californie et le Nord-Est. Mais à la fin du printemps, les questions sont venues, sur la viabilité de bon nombre de ces étoiles montantes. Il devenait évident que les dépenses consacrées à la technologie n'atteindraient pas en 2000 le niveau exceptionnel de 1999. Cette constatation a conduit à une cession massive des valeurs, qui a commencé en mars et ne s'est pas arrêtée depuis. Pareil essor et pareil fiasco dans un secteur primordial de l'économie ne pouvaient rester sans effet sur les autres secteurs.

- Le second élément a été, à l'automne, l'évidente décélération de l'économie américaine après la prospérité sans précédent de la fin 1998 et de 1999. D'abord jugée mineure et limitée au secteur manufacturier, elle s'est révélée, lors de la publication des statistiques de novembre et décembre, susceptible de déboucher sur une récession au début de 2001. Cette décélération résulte en partie de la décision de la Réserve fédérale américaine de poursuivre les relèvements de taux d'intérêt au premier semestre. La Fed a peut-être ainsi déclenché un ralentissement plus brutal qu'elle ne le désirait. En plus, la hausse des cours du pétrole a freiné les dépenses des ménages et des entreprises. La décélération résulte aussi de la débâcle à laquelle a abouti, à la fin de l'année, l'élection présidentielle, qui a fait les manchettes semaine après semaine. Hausse des taux d'intérêt, renchérissement du pétrole, incertitude politique et éventualité d'une récession en 2001, cela faisait bien des facteurs qui ont conduit les ménages, principaux vecteurs de l'économie, à réduire leurs dépenses durant la dernière partie de l'année. Les achats de Noël 2000 ont été les plus faibles en six ans. Il était évident en effet, à la fin de l'année, que l'état de l'économie se détériorait rapidement; c'est pourquoi les épargnants ont fini par admettre l'hypothèse d'un ralentissement grave et de longue durée, qui aurait des répercussions sur les bénéfices des entreprises.

Les rendements de 2000 témoignent de cette évolution; positifs au premier semestre, ils ne l'étaient plus au second, sur aucun des grands marchés, la bulle NASDAQ ayant éclaté et les épargnants prévoyant un ralentissement de la croissance des bénéfices des sociétés fin 2000 et début 2001. Les seuls bénéficiaires de cette conjoncture ont été les porteurs d'obligations et de titres sensibles aux taux d'intérêt, dont les cours ont profité du ralentissement économique et des prévisions de baisse des taux d'intérêt.

Le portefeuille géré activement à l'interne est axé sur trois secteurs : pharmaceutique, financier et technologique. L'accroissement du risque constaté sur les marchés au milieu de l'année après un excellent premier semestre a conduit à adopter pour le reste de l'année une stratégie de prudence qui permette de conserver les acquis. Cette stratégie s'est avérée très fructueuse; elle a rendu possible d'échapper à la vague de cession des valeurs technologiques survenue à l'automne. Le S&P 500 a perdu 5,7 % pour l'année, en \$CAN, et le NASDAQ a perdu 36,8 %. Le rendement du portefeuille sur un an est de -3,1 %, soit 260 points de base de plus que celui de l'étalon (-5,7 %). Sur quatre ans, le rendement du portefeuille est de 19,1 %, et celui de l'étalon, de 19,9 %.

L'incertitude qui a marqué les marchés d'actions à la fin de l'année demeurera en 2001. La Réserve fédérale a fait connaître sa volonté de réduire rapidement les taux d'intérêt si nécessaire, mais il reste difficile de prévoir l'ampleur et la durée de l'actuelle décélération de l'économie. La correction survenue dans le secteur technologique est pour ainsi dire achevée. La part de ce secteur dans le portefeuille ainsi que celles des soins de santé et du secteur financier, qui sont des secteurs sûrs, devraient servir la Caisse en 2001. Aussi la stratégie de gestion active a-t-elle été reprise, axée sur ces trois secteurs.

Le portefeuille S&P 500 majoré, géré activement à l'externe, comprend quelque 350 valeurs; il vise un rendement légèrement supérieur à celui de l'indice mais conserve les mêmes statistiques de risque. En 2000, il a été fidèle à l'indice pour ce qui est du risque; par contre, il a été impossible de le valoriser dans le secteur technologique, trop volatil. Le portefeuille a dégagé 1,7 % de moins que l'indice. Le troisième portefeuille d'actions américaines, géré aussi à l'externe, est constitué de parts d'un fonds affecté à des contrats à terme sur l'indice S&P 500, couvertes en dollars canadiens. Ces placements, qui reposent sur un instrument dérivé, ont eu un rendement un peu inférieur à celui de l'indice dont ils sont la réplique.

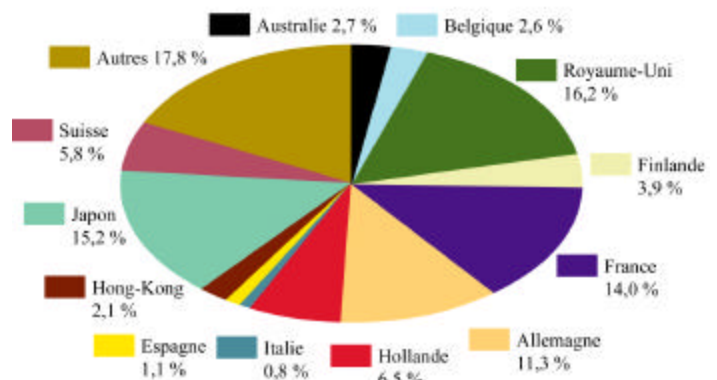
Pour 2000, le rendement sur un an de l'ensemble des actions américaines est de -6,6 %, soit 30 points de base de moins que celui de l'indice étalon, le S&P 500, en dollars canadiens (sans couverture, 80 %; avec couverture, 20 %). Au 31 décembre 2000, les actions américaines représentaient 11,0 % des placements de la Caisse, à la juste valeur.

Les actions autres que nord-américaines

Les marchés situés ailleurs qu'en Amérique du Nord ont peiné presque toute l'année; les principaux ont eu des rendements négatifs. Les actions européennes ont fait mieux que les asiatiques. Le choix des pays s'est avéré très important; le choix des titres a été particulièrement difficile en raison d'une très forte rotation sectorielle. Bon nombre des secteurs de croissance tels les télécommunications et les services financiers, qui avaient une très bonne tenue depuis des années, ont souffert de la hausse des taux d'intérêt et de l'effondrement du marché américain de la technologie.

La faiblesse du marché américain, le recul de l'euro durant l'année et le fait que les réorganisations d'entreprises n'aient pas augmenté les bénéfices ont pesé sur les actions européennes. Les cessions incessantes d'euros ont beaucoup réduit le rendement des placements internationaux. Elles ont en outre poussé à l'extrême l'incidence du renchérissement du pétrole sur les économies européennes; c'est sans doute pour cette raison que la Banque centrale européenne a maintenu les taux d'intérêt à un niveau artificiellement élevé. Globalement, les épargnants canadiens n'auront tiré de la plupart des marchés européens qu'un rendement négatif.

Composition du portefeuille d'actions non nord-américaines géré activement à l'interne (%)



Pour les épargnants européens, les rendements de l'année sont proches de ceux des États-Unis : en hausse au premier semestre, en baisse au second. Mais en Europe, contrairement aux États-Unis, les porteurs d'actions et les consommateurs étaient plus confiants à la fin de l'année, pour plusieurs raisons :

- Les États européens ont adopté des mesures fiscales qui devraient soutenir leur économie en 2001.
- Nombre de sociétés allemandes et françaises ont procédé à des réorganisations qui devraient augmenter la valeur de leur capital social.
- D'après la plupart des prévisions, l'euro, qui vient de connaître deux ans de dépréciation, devrait se redresser en 2001 et contribuer ainsi à augmenter les rendements.

Le marché japonais a été le plus médiocre de tous. Les espoirs de réformes et de croissance économique réelle suscités fin 1999 se sont évanouis en 2000. Comme prévu, l'accroissement massif des dépenses publiques n'a pas suffi à résorber les grands problèmes structurels de l'économie japonaise. En outre, il est devenu évident au cours de l'année que la faiblesse des partis politiques situés au centre rendrait impossible toute véritable réforme. Le Nikkei a perdu 34,4 % (en \$CAN) pour l'année.

Le portefeuille géré à l'interne a malgré tout dépassé l'indice de référence grâce au sous-dimensionnement des marchés japonais auquel la Caisse a procédé car elle doutait que les réformes soient possibles, grâce aussi au surdimensionnement de certains pays européens où les perspectives de réforme budgétaire étaient plus brillantes. On trouvera au tableau ci-après le rendement des indices des pays choisis ainsi que celui du portefeuille et sa répartition parmi ces divers pays.

Le portefeuille de parts d'un fonds affecté à des contrats à terme sur indice EAEO et géré à l'externe avec couverture en dollars canadiens a eu un rendement un peu inférieur à celui de l'indice dont ces contrats sont la réplique.

Pour 2000, le rendement sur un an des actions autres que nord-américaines a été de -9,7 %, soit 70 points de base de plus que celui de l'indice de référence, l'EAEO, en dollars canadiens. Sur quatre ans, le rendement du portefeuille géré activement à l'interne a été de 16,7 %, soit 680 points de plus que celui de l'indice (9,9 %). Au 31 décembre 2000, les actions autres que nord-américaines représentaient 11,9 % des placements de la Caisse, à la juste valeur.

	RENDEMENT DE L'INDICE	RENDEMENT DE LA CAISSE	PART (%) DANS LE PORTEFEUILLE D' ACTIONS EAEO
ROYAUME-UNI	-14,0 %	-15,1 %	19,4 %
FRANCE	-3,6 %	-3,0 %	17,1 %
ALLEMAGNE	-10,4 %	-20,7 %	13,8 %
FINLANDE	-13,4 %	16,2 %	4,8 %
JAPON	-32,4 %	-19,8 %	18,4 %

Les valeurs des marchés émergents

Les marchés émergents sont les marchés d'actions de pays en développement à revenu faible ou moyen et dont le PNB annuel per capita est de moins de 9 000 \$US. Le nombre d'habitants de ces pays correspond à 85 % de la population mondiale, mais leurs PIB à 45 % seulement du PIB mondial. Face à pareil déséquilibre, l'effort d'amélioration du niveau de vie, d'accélération de la croissance économique et de réformes axées sur l'économie de marché devrait être source d'une hausse des bénéfices et d'un renforcement des marchés d'actions. Ces marchés sont certes très volatils, mais aussi très prometteurs. La présence de cette catégorie de valeurs dans l'actif témoigne de la bonne santé financière de la Caisse et de sa capacité de s'exposer à un supplément de risque. En 2000, elle a porté de 1 % à 3 % la part des marchés émergents dans la composition d'actif visée à long terme. Au début de l'année, une fois assurée que le passage à l'an 2000 n'aurait pas d'incidence négative sur ces marchés, elle a souscrit de nouvelles parts d'un fonds de valeurs de marchés émergents géré à l'externe. Le ralentissement de l'économie américaine, une fois installé, a frappé ces marchés de plein fouet : prévisions de bénéfices à la baisse, aversion marquée des épargnants pour le risque. Le portefeuille a dégagé un rendement de -34,1 % (en \$CAN) et l'indice MSCI des marchés émergents, de -29,4 %. Au 31 décembre 2000, le portefeuille représentait 2,1 % des placements de la Caisse, à la juste valeur.

Les placements stratégiques

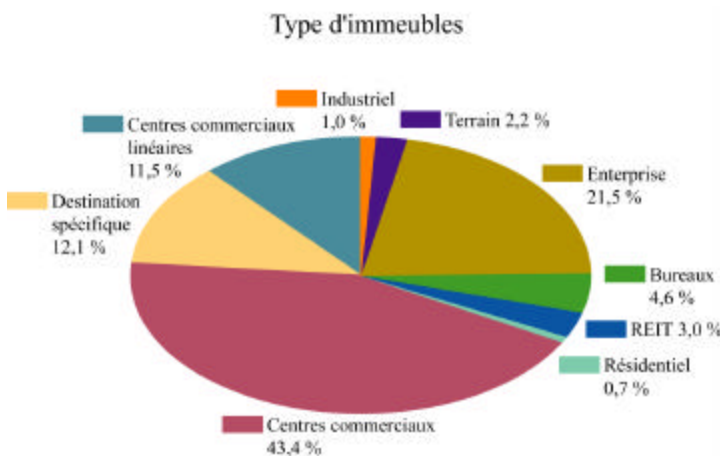
Les placements stratégiques comprennent deux segments : l'immobilier - immeubles et créances hypothécaires - et les placements privés.

Les immeubles

Dans la plupart des villes canadiennes, les immeubles ont bénéficié d'une conjoncture plus favorable qu'il y a dix ans : demande plus forte que l'offre, loyers nets de catégorie A augmentés de 10 à 20 %, location d'avance de près de 75 % pour la plupart des immeubles à construire ou en cours de construction. Les occasions de placement ont été présentées par de petits ou moyens cabinets-conseils, par des personnes privées et, dans une moindre mesure, par des capitaux étrangers. Les opérations de cession effectuées au cours de l'exercice ont un peu rééquilibré le portefeuille en le réorientant vers les entreprises de base.

L'actif du portefeuille a été intégralement placé, mais l'amélioration de la conjoncture a permis d'éliminer des immeubles non stratégiques au profit d'immeubles importants à Montréal.

On trouvera dans le graphique ci-après la composition du patrimoine d'immeubles de la Caisse.



Les créances hypothécaires

La qualité des prêts hypothécaires a augmenté durant l'année, les immeubles bénéficiant d'une conjoncture favorable qui a intéressé le marché. Les taux se sont situés pendant la majeure partie de l'année dans une fourchette de 7,75 % à 8,00 %, soit 175 à 200 points de base de plus que les obligations. Le marché distingue deux groupes de créances : celles d'un montant élevé (catégorie A), que les investisseurs institutionnels sont volontiers prêts à négocier, et celles d'un faible montant (catégories B et C), auxquelles ils s'intéressent peu et qui sont généralement négociées sur le marché secondaire.

L'actif du portefeuille a été intégralement placé durant l'année. Les créances échues en 2000 ont été affectées à des placements dans des immeubles dont le rendement était supérieur aux taux hypothécaires.

Le rendement sur un an du portefeuille immobilier a été de 6,7 %; celui de l'étalon a été de 6,6 %.

Les placements privés

Les placements privés se composent surtout d'actions et de titres de créances non traités sur des marchés organisés. Leur rendement est en principe au-dessus de la moyenne et compense le supplément de risque et la faible négociabilité. Pour réduire le risque, la Caisse place dans nombre de petites entreprises qui sont à différents stades de développement et dans divers secteurs économiques. Les acquisitions récentes ont porté sur le secteur des nouvelles technologies d'Internet et sur une nouvelle ligne aérienne. Ce portefeuille est très volatil. En 2000, il a dégagé 18,9 %.

ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS

L'actif net disponible pour le service des prestations a augmenté de 14,0 millions de dollars et s'établit à 3 919,0 millions au 31 décembre 2000, contre 3 905,0 millions au 31 décembre 1999. Sa valeur comptable a augmenté de 273,8 millions et se chiffre à 3 662,4 millions, contre 3 388,6 millions fin 1999.

Les produits de placements - dividendes, intérêts, revenus des immeubles nets des charges de gestion et d'intérêts - se chiffrent à 130,9 millions, soit 2,8 millions de plus qu'en 1999, hausse attribuable surtout à l'augmentation des intérêts sur l'encaisse et les valeurs à court terme, qui a compensé la diminution des intérêts sur obligations et des dividendes.

Les cotisations se chiffrent à 21,0 millions, en hausse de 0,4 million sur 1999 (20,6 millions). L'évaluation actuarielle au 31 décembre 1999 ayant permis de constater un excédent de provisionnement de 616,2 millions, la Société a décidé d'en affecter une partie à la couverture de la cotisation patronale des années 2000 à 2002 et de réduire définitivement les cotisations salariales obligatoires de 17,2 %, à compter du 1er janvier 2000. Les chiffres de 1999 cités à des fins de comparaison expriment le résultat des mesures adoptées à la suite de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 1996, mesures qui portaient réduction des

cotisations patronale et salariales d'environ 50 % pour les exercices 1998 et 1999, par prélèvement sur l'excédent qui se chiffrait alors à 234 millions. La cotisation patronale de 0,3 million inscrite pour 2000 résulte des derniers rajustements effectués pour l'année 1999. En outre, la cotisation patronale de 1999 tient compte de la réduction applicable à une période de 15 mois, dont les mois de janvier à mars 1998 pour lesquels la Société avait d'abord demandé une suspension totale de cotisation. Le nombre de cotisants est passé de 7 372 au 31 décembre 1999 à 7060 fin décembre 2000. Les cotisations salariales au régime principal ont augmenté de 7,1 millions, surtout au titre des services courants. Les cotisations à la composante flexible du Régime instaurée en juillet 1998 se chiffrent à 1,0 million de dollars, contre 1,2 million pour l'exercice précédent.

Les charges de la Caisse se chiffrent à 318,4 millions de dollars, contre 176,2 millions en 1999, soit une hausse de 142,2 millions, répartie comme suit : remboursement de cotisations majorées des intérêts, 139,8 millions; charges administratives, 1,8 million; prestations servies, 0,6 million.

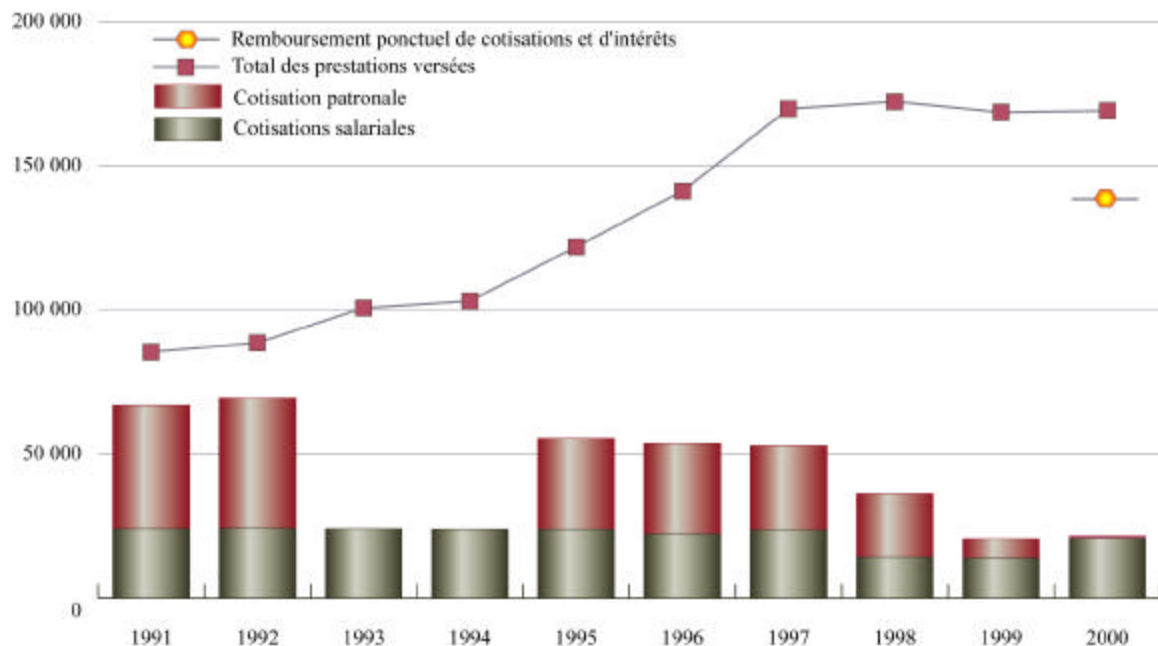
Prestations

Le Régime a versé 169,3 millions de dollars de prestations, soit 0,6 million de plus qu'en 1999 (168,7 millions). Les rentes en cours de service ont diminué de 2,2 millions, en raison surtout du fait qu'il n'y a pas eu en 2000, contrairement à 1999, de paiement d'un rajustement forfaitaire de 500 \$. Par contre, le nombre de pensions servies a augmenté de 190 et il y a eu indexation des rentes sur le coût de la vie, de 1,42 %, au 1er janvier 2000. Conformément aux dispositions du Régime, l'indexation est calculée suivant une moyenne, et non d'après le glissement annuel du taux d'inflation. Les transferts de cotisations et les remboursements ont augmenté de 2,6 millions, en raison de l'augmentation du nombre de cessations de services due au programme d'incitation à la retraite volontaire et à un rajustement d'effectif.

Charges administratives de gestion

Conformément à l'Acte fiduciaire, la totalité des charges de gestion de la Caisse et d'administration des prestations sont supportées par la Caisse.

Cotisations et rentes servies



Les charges administratives de gestion s'élèvent à 9,3 millions de dollars, en hausse de 1,8 million sur 1999. Cette hausse est due principalement au fait que les honoraires de gestion externe des placements ont augmenté de 1,1 million en raison du nombre accru de mandats confiés à l'extérieur; elle s'explique également par le mandat spécial qui a été confié à l'Administration des prestations de rembourser les cotisations majorées des intérêts, soit 0,4 million.

Le total des charges de gestion de la Caisse, exprimé sous forme de ratio, est de 16,4 ¢ par tranche de 100 \$ de l'actif moyen géré. Si on ajoute les charges d'administration du Régime, le ratio s'établit à 22,9 ¢. Ces ratios comptent toujours parmi les plus faibles de l'industrie. D'après un sondage effectué en 1999 sur les régimes dont l'actif est de plus de 1 milliard de dollars, le ratio médian de l'ensemble des charges de gestion comparables à celles du Régime retraite de Radio-Canada est de 26,5 ¢.

Le budget d'exploitation approuvé pour 2001 a été majoré de 4,3 %, majoration destinée surtout à couvrir l'augmentation des honoraires de gestion externe des placements qui résulte de l'expansion des mandats confiés à l'extérieur. Cette expansion a été décidée à la suite de l'examen de la structure des portefeuilles effectué pour déterminer si la diversification des risques et des styles de gestion correspondait bien à l'objectif de placement de la Caisse. Une grande partie du travail de celle-ci sera donc consacrée aux changements opérationnels nécessaires ainsi qu'à la mise en place des contrôles et pratiques connexes.

La direction va en outre examiner les conclusions d'une étude de la gestion des risques et mettre en œuvre les méthodes qui permettront de gérer avec efficacité les principaux risques d'exploitation et de placement.

Droits à retraite

La Caisse gère l'actif de façon à en tirer un rendement suffisant pour couvrir les engagements du Régime sans qu'il faille majorer les taux de cotisation. Des rendements élevés aident aussi à la formation de l'excédent actuariel.

L'actuaire du Régime effectue au moins tous les trois ans une évaluation actuarielle en bonne et due forme, la dernière remontant au 31 décembre 1999. Il calcule le montant des droits à retraite constitués et la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations. Lorsque l'actif net est supérieur au montant des droits à retraite, il en résulte un excédent de provisionnement. Lorsqu'il est inférieur, il en résulte une insuffisance de provisionnement. Le résultat de l'évaluation permet de calculer les taux de cotisation qui permettront au Régime d'honorer ses engagements futurs. Lorsque nous dressons les états financiers à la fin de chaque exercice, l'actuaire se fonde sur les résultats de cette évaluation ou, pour les années où il n'en effectue pas, sur une extrapolation des résultats de sa dernière évaluation, d'après la méthode de répartition des prestations au prorata des services et d'après les hypothèses les plus probables retenues par la direction sur l'évolution de la conjoncture économique. Les résultats de ces évaluations sont pris en compte dans les états financiers.

Au 31 décembre 2000, les droits à retraite constitués se chiffrent à 2 878,3 millions de dollars, en hausse de 57,1 millions sur l'exercice précédent (2 821,2 millions). La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations est de 3 535,3 millions, contre 3 437,3 millions, soit une hausse de 98,0 millions. Il en résulte une augmentation de 40,8 millions de l'excédent.



ADMINISTRATION DES PRESTATIONS

Le Conseil de fiducie est chargé de l'administration du Régime, entre autres du service des prestations aux participants qui sont à la retraite ou qui ont quitté la Société ainsi qu'aux bénéficiaires survivants des participants actifs ou retraités décédés. Il délègue l'exécution pratique de cette fonction et des tâches connexes au Service de l'administration des prestations.

Les normes d'exécution de l'administration des prestations prévoient les méthodes et pratiques nécessaires pour exercer de façon rapide et efficace cette importante responsabilité ainsi que diverses autres fonctions, dont :

- les calculs liés à la reconnaissance des services passés;
- les transferts de droits à retraite en vertu d'ententes de réciprocité;
- la coordination du partage des droits à retraite en cas de dissolution de mariage;
- la collecte et la vérification des déclarations des retraités actifs ou de leurs mandataires;

- la détermination des rentes du conjoint et des enfants;
- le calcul des rajustements de prestations par suite d'indexation, de revalorisation ponctuelle, de rajustement salarial rétroactif, de saisie-arrêt, etc.

Le 1^{er} juillet 1998, le Régime de retraite a été doté d'une composante flexible donnant aux employés la faculté d'améliorer, par voie de cotisations déductibles du revenu, les dispositions du Régime sur le calcul de leurs prestations. Le PenFlex, comme on l'appelle couramment, n'entraîne pas de charges pour le Régime.

La principale modification apportée au Régime en 2000 a porté sur le remboursement de 17,2 % des cotisations passées - majorées des intérêts - des salariés et des retraités. Le Service a concentré son effort sur cette tâche durant le second semestre. La rémunération du personnel supplémentaire, les frais d'expédition et les charges connexes se sont élevés à 0,4 million de dollars.

On trouvera au tableau ci-après le nombre de remboursements de cotisations et de transferts de droits pour l'exercice ainsi que le nombre de rentes servies.

Exercice terminé le 31 décembre	2000	1999	1998	1997	1996
Nombre de bénéficiaires (ayants droit compris) de remboursements de cotisations et de transferts de droits	285	215	354	474	290
Nombre de personnes dont les droits ont été transférés à d'autres régimes (ententes de réciprocité)	13	5	9	5	1
Nombre de transferts de droits à l'ex-conjoint (participants actifs)	9	8	11	2	1
RENTES EN COURS DE SERVICE :					
Rentes normales (prises de retraite à 65 ans ou plus)	718	734	768	813	824
Rentes anticipées (prises de retraite avant l'âge de 65 ans)	5 580	5 433	5 476	5 311	4 544
Rentes d'invalidité	28	29	33	34	36
Rentes servies aux conjoints de participants (actifs ou retraités) décédés	1 265	1 218	1 171	1 117	1 045
Rentes servies aux ex-conjoints par suite du partage des droits à retraite	38	33	24	21	17
Rentes servies aux enfants de participants (actifs ou retraités) décédés	68	60	38	47	79
Nombre total de rentes en cours de service	7 697	7 507	7 510	7 343	6 545

Par le passé, le rapport annuel contenait les noms des personnes qui avaient commencé à recevoir une rente dans l'année du rapport. En vertu de la nouvelle loi fédérale sur la protection des renseignements personnels et des documents électroniques, nous ne pouvons plus désormais fournir ce type de données.

Le nombre de cotisants a diminué de 312; il est passé de 7 372 au 31 décembre 1999 à 7 060 au 31 décembre 2000. Il devrait être stable en 2001.

Le nombre de rentes en cours de service a augmenté et leur ventilation a légèrement changé, comme le montre le tableau de la page 30. En 1999, les rentes d'enfants ont été consignées à part; auparavant, celles des enfants mineurs étaient rattachées à celles des conjoints survivants, quel que soit le nombre d'enfants bénéficiaires de ces rentes. En cinq ans - de 1996 à 2000 -, le nombre total de rentes en cours de service est passé de 6 545 à 7 697, soit une hausse de 17,6 %. Il devrait augmenter normalement en 2001, l'effectif s'annonçant stable.

Ci-après l'évolution du nombre de retraités au cours des dix dernières années.

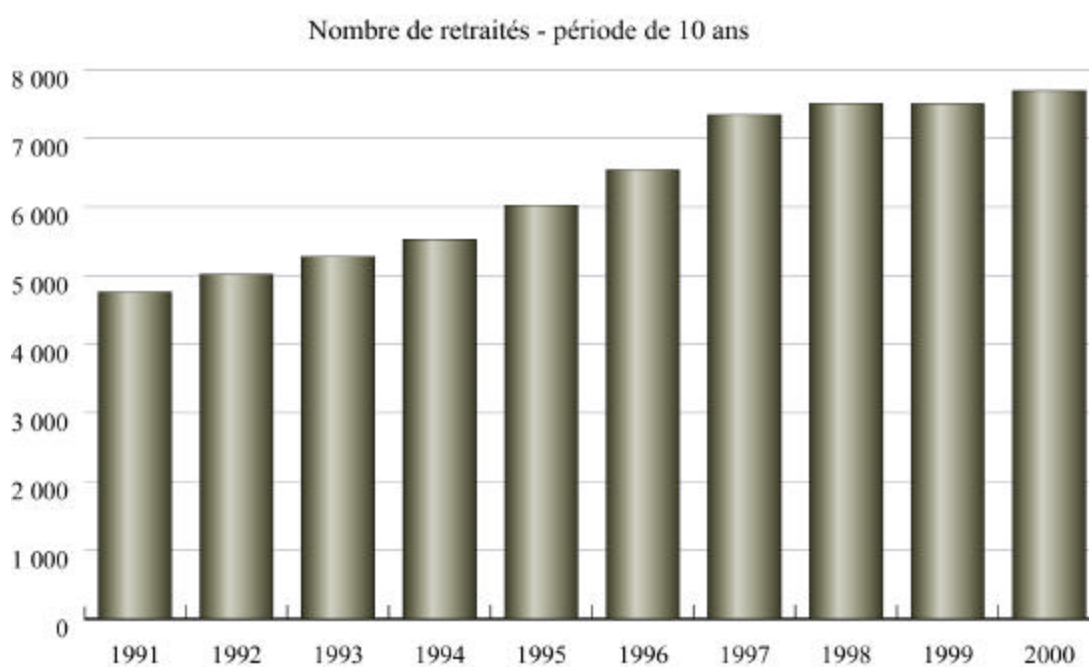
PROBLÈMES ET PERSPECTIVES

Le budget fédéral de 2000 prévoit le relèvement du plafond du contenu étranger, de 20 % à 25 % en 2000 et à 30 % en 2001. La politique de placement de la Caisse a été modifiée en conséquence. La direction va

étudier les moyens de porter au maximum les placements directs à l'étranger, dans les limites de tolérance du risque qui s'imposent pour honorer les engagements du Régime.

Le secteur des valeurs mobilières du Canada et des États-Unis prévoit ramener le délai de compensation et de règlement des titres de trois jours (T+3) à un jour (T + 1). Cette mesure devrait augmenter la sécurité et l'efficacité des marchés de capitaux. Elle concernera les gestionnaires de portefeuille, les courtiers, les Bourses, les banques dépositaires, les tiers vendeurs et toutes les parties dont la gestion de portefeuille est tributaire. La mise en place de cette importante réforme est prévue pour 2004; il faudra toutefois un long délai de réalisation pour que la transition soit réussie. En 2001, la Caisse va élaborer un plan d'action pour bien se préparer. Elle travaillera en concertation étroite avec les banques dépositaires et avec ses fournisseurs de services, de façon à faciliter les échanges d'information et la coordination du travail.

En 2000, la Société a décidé de prélever sur l'excédent la cotisation patronale des années 2000 à 2002. Elle a aussi décidé de réduire définitivement de 17,2 % les cotisations salariales obligatoires à compter du 1er janvier 2000. Ces mesures ont augmenté le risque de liquidité de la Caisse. Celle-ci gère ce risque de façon à s'assurer que toutes les prestations échues soient payées et que les produits de placements apportent les capitaux nécessaires à de nouveaux placements.



RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION RELATIVE À LA PRODUCTION DES ÉTATS FINANCIERS

Les états financiers et tous les renseignements figurant dans le présent rapport annuel ont été préparés par la direction, qui a également la responsabilité de l'intégrité et de la fidélité de l'information qui y est présentée, y compris les chiffres fondés sur les meilleures estimations découlant de l'expérience et du jugement de la direction. Ces états ont été préparés avec soin, en fonction de l'importance relative et selon des conventions conformes aux principes comptables généralement reconnus au Canada.

La direction du Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada tient des livres et documents comptables, ainsi que des systèmes de contrôle et d'information à des fins financières et de gestion qui sont conçus pour la production de renseignements financiers stables et exacts au moment opportun. Des mécanismes de contrôle interne permettent d'assurer, avec un certain degré de certitude, que les opérations sont autorisées, que les biens sont protégés et que les activités sont conformes aux lois et règlements applicables. Ces mécanismes de contrôle comprennent notamment un code déontologique ainsi qu'un organigramme établissant clairement les obligations et les responsabilités de chacun.

Le Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada doit s'assurer que la direction remplit ses obligations et il a également la responsabilité générale d'approuver les données financières figurant dans le rapport annuel. Le Conseil rencontre la direction et le vérificateur externe de la Caisse pour examiner la portée des vérifications, revoir ensemble les conclusions et s'assurer mutuellement que chacun a rempli les obligations qui lui sont conférées. En outre, le cabinet d'actuaire-conseils William M. Mercer Limitée procède à une évaluation actuarielle en règle des engagements au titre du service des prestations au moins tous les trois ans, conformément aux exigences de la Loi sur les normes des prestations de pension.

Le cabinet Deloitte & Touche s.r.l., que le Conseil a nommé comme vérificateur externe du Régime de retraite, a effectué une vérification indépendante des états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, et a procédé aux analyses et autres examens qu'il a jugé nécessaires pour pouvoir exprimer une opinion et rendre compte de sa vérification au Conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada. Les vérificateurs externes disposent d'un accès illimité au Conseil pour discuter de la teneur de leur vérification et de leurs conclusions quant à l'intégrité de l'information présentée dans les rapports financiers du Régime de retraite et à l'efficacité des mécanismes de contrôle interne.



S. Cotsman
L'administrateur délégué/PDG
Régime de retraite de Radio-Canada



Don Grant
Le trésorier

le 23 février 2001

RÉGIME DE RETRAITE DE RADIO-CANADA

OPINION DE L'ACTUAIRE

Le conseil des fiduciaires du régime de retraite de Radio-Canada (le « Conseil ») a mandaté William M. Mercer Limitée pour évaluer le passif actuariel du régime de retraite de Radio-Canada (le « Régime »), selon l'approche de continuité, et calculer la valeur de l'actif du régime au 31 décembre 2000, en vue de la préparation des états financiers du régime. Nous avons, notamment, examiné les résultats récents du régime à l'égard des placements de l'actif de la caisse et nous avons présenté nos constatations au conseil.

L'évaluation du passif du régime est fondée sur une extrapolation des résultats de l'évaluation actuarielle du 31 décembre 1999 et tient compte des éléments suivants :

- les données sur la participation au 31 décembre 1999, fournies par Radio-Canada;
- les renseignements fournis par Radio-Canada au sujet des cessations d'emploi et des départs à la retraite survenus en 2000, incluant les données relatives aux participants qui ont pris leur retraite en vertu du programme d'incitation à la retraite volontaire;
- les méthodes établies par l'Institut Canadien des Comptables Agréés pour la préparation des états financiers des régimes de retraite; et
- les hypothèses (par exemple, le taux d'inflation prévu et le rendement prévu des placements de la caisse de retraite) qui, selon le Conseil, sont les plus probables.

Bien que les hypothèses actuarielles servant à l'estimation du passif apparaissant aux états financiers du régime sont les plus probables selon le Conseil et que nous sommes d'avis que ces hypothèses sont raisonnables, les prochains résultats s'écarteront inévitablement, peut-être même de manière substantielle, des hypothèses actuarielles. Tout écart entre les hypothèses actuarielles et les résultats futurs se traduira par des gains ou des pertes dans les prochaines évaluations; il se répercutera en outre sur la situation financière du régime et les cotisations nécessaires à sa capitalisation à ce moment-là.

Nous avons vérifié la vraisemblance et la cohérence des données et nous sommes d'avis que ces dernières sont suffisantes et fiables aux fins de l'évaluation. Nous sommes d'avis également que les méthodes utilisées pour l'évaluation et les hypothèses sont, dans l'ensemble, appropriées aux fins de l'évaluation. Nous avons exprimé nos opinions et effectué notre évaluation conformément à la pratique actuarielle reconnue.



Sylvain Poirier
Fellow de l'Institut canadien des actuaires

William M. Mercer Limitée
Ottawa, Ontario

le 23 février 2001

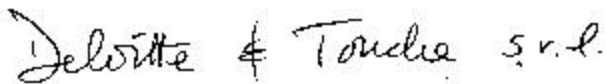
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

Au conseil de fiducie de la Caisse de retraite de Radio-Canada

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations, des droits à retraite constitués et de l'excédent de capitalisation du Régime de retraite de Radio-Canada au 31 décembre 2000 et les états de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, de l'évolution des droits à retraite constitués et de l'évolution de l'excédent de capitalisation de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du Conseil de fiducie. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des informations probantes à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation de l'actif net disponible pour le service des prestations et les droits à retraite constitués et l'excédent de capitalisation du Régime de retraite de Radio-Canada au 31 décembre 2000 ainsi que l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, des droits à retraite constitués et de l'excédent de capitalisation pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.



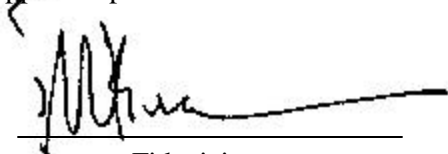
Deloitte & Touche s.r.l.
Comptables agréés

Ottawa, Ontario
Le 23 février 2001

RÉGIME DE RETRAITE DE RADIO-CANADA
ÉTAT DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS,
DES DROITS À RETRAITE CONSTITUÉS ET DE L'EXCÉDENT DE CAPITALISATION
AU 31 DÉCEMBRE

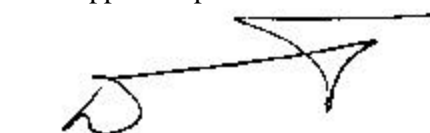
	<u>2000</u>	<u>1999</u>
	(en milliers de dollars)	
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS		
ACTIF		
Placements (note 3)	4 053 243 \$	3 893 984 \$
Produits de placements à recevoir	23 686	18 002
Débiteurs (note 5)	6 510	6 239
Cotisations à recevoir (note 6)	150	3 141
Placements PenFlex (note 7)	2 898	2 071
	4 086 487	3 923 437
PASSIF		
Créditeurs (note 8)	167 450	18 437
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS		
	3 919 037	3 905 000
Régularisation de la valeur actuarielle de l'actif (note 9)	(383 747)	(467 671)
VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS		
	3 535 290	3 437 329
DROITS À RETRAITE CONSTITUÉS (note 9)	2 878 326	2 821 170
EXCÉDENT DE CAPITALISATION (note 11)	656 964 \$	616 159 \$

Approuvé par le Conseil de fiducie

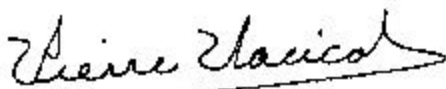


Fiduciaire

Approuvé par la direction



Trésorier



Fiduciaire

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

RÉGIME DE RETRAITE DE RADIO-CANADA
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
	(en milliers de dollars)	
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>3 905 000 \$</u>	<u>3 513 581 \$</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF		
Produits de placements (note 3)	130 854	128 130
Variation pour l'exercice de la juste valeur des placements et des devises (note 3)	<u>180 538</u>	<u>418 940</u>
	311 392	547 070
Cotisations (note 6)	<u>21 050</u>	<u>20 560</u>
AUGMENTATION TOTALE DE L'ACTIF	<u>332 442</u>	<u>567 630</u>
DIMINUTION DE L'ACTIF		
Prestations (note 10)	169 251	168 713
Remboursement de cotisations, intérêts compris (note 11)	139 823	-
Charges administratives (note 12)	<u>9 331</u>	<u>7 498</u>
DIMINUTION TOTALE DE L'ACTIF	<u>318 405</u>	<u>176 211</u>
AUGMENTATION DE L'ACTIF NET	<u>14 037</u>	<u>391 419</u>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>3 919 037 \$</u>	<u>3 905 000 \$</u>

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

RÉGIME DE RETRAITE DE RADIO-CANADA
ÉVOLUTION DES DROITS À RETRAITE CONSTITUÉS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
	(en milliers de dollars)	
DROITS À RETRAITE CONSTITUÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>2 821 170 \$</u>	<u>2 698 748 \$</u>
AUGMENTATION DES DROITS À RETRAITE		
Intérêts sur les droits à retraite	200 550	191 718
Droits à retraite acquis	61 570	59 829
Modifications du Régime (note 9)	-	20 432
Modification des hypothèses actuarielles (note 9)	-	96 109
PenFlex (note 7)	1 048	1 235
	<u>263 168</u>	<u>369 323</u>
DIMINUTION DES DROITS À RETRAITE		
Prestations (note 10)	169 251	168 713
Gain actuariel (note 9)	36 761	78 188
	<u>206 012</u>	<u>246 901</u>
AUGMENTATION NETTE DES DROITS À RETRAITE	<u>57 156</u>	<u>122 422</u>
DROITS À RETRAITE CONSTITUÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>2 878 326 \$</u>	<u>2 821 170 \$</u>

ÉVOLUTION DE L'EXCÉDENT DE CAPITALISATION
EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
	(en milliers de dollars)	
EXCÉDENT DE CAPITALISATION AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>616 159 \$</u>	<u>426 584 \$</u>
Augmentation de l'actif net disponible pour le service des prestations	14 037	391 419
Variation de la régularisation de la valeur actuarielle de l'actif	83 924	(79 422)
Augmentation de la valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations	97 961	311 997
Augmentation nette des droits à retraite	57 156	122 422
EXCÉDENT DE CAPITALISATION À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>656 964 \$</u>	<u>616 159 \$</u>

Les notes accompagnant les états financiers en font partie intégrante.

RÉGIME DE RETRAITE DE RADIO-CANADA

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

AU 31 DÉCEMBRE 2000

1. Le Régime de retraite

La description qui suit du Régime de retraite de Radio-Canada est un résumé. Pour de plus amples informations, se reporter au texte intégral du Régime de retraite modifié.

a) Généralités

La Société Radio-Canada (la Société) a constitué son régime de retraite (le Régime) le 1^{er} septembre 1961, conformément à la Loi sur la radiodiffusion. Il s'agit essentiellement d'un régime contributif, à prestations déterminées, couvrant presque tous les employés permanents de la Société. Le Régime est assujéti aux dispositions de la Loi sur les normes de prestation de pension et à son règlement d'application. Le numéro d'enregistrement du Régime auprès du Surintendant des institutions financières est le 55144.

b) Prestations

La Société garantit le paiement des prestations de retraite (à l'exception de celles relevant de la composante flexible), ainsi que les autres prestations payables en vertu des dispositions du Régime modifié. Tout employé permanent participant au Régime pourra toucher des prestations fondées sur la durée de ses services ouvrant droit à retraite et sur la moyenne de son salaire ouvrant droit à retraite des cinq années consécutives où il était le plus élevé au cours de ses dix dernières années de service. Le calcul des prestations versées aux employés à temps partiel est fondé sur une moyenne indexée des salaires au cours de la carrière. Les prestations sont indexées annuellement au 1^{er} janvier, au taux de 2,7 % ou en fonction de l'indice des prix à la consommation (IPC), si ce taux est plus faible.

c) Capitalisation

Le Régime est capitalisé en fonction des évaluations actuarielles, faites au moins tous les trois ans. La plus récente évaluation actuarielle du Régime date du 31 décembre 1999, et le certificat de coût a été déposé auprès des Autorités réglementaires le 30 juin 2000. Les employés doivent contribuer au Régime selon un pourcentage de leur salaire ouvrant droit à retraite, soit 4,2 % des gains jusqu'à concurrence du maximum admissible dans les régimes de pension de l'État (37 600 \$ en 2000) et 5,5 % des gains excédant ce maximum. Radio-Canada fournit la différence au besoin, en fonction de l'évaluation actuarielle.

d) Statut fiscal

Le Régime constitue un régime de pension enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu; par conséquent, il n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu. Le numéro d'enregistrement du Régime aux fins de l'impôt sur le revenu est 202895.

2. Principales conventions comptables

a) Présentation

Les états financiers sont dressés selon le principe de la continuité de l'exploitation. Ils présentent la situation financière du Régime indépendamment de celle du promoteur ou des participants. Les états financiers ont pour objet d'aider les participants et les autres personnes intéressées à étudier la situation financière du Régime à la fin de l'exercice ainsi que le résultat de son activité. Toutefois, ils ne reflètent pas ses besoins de financement ni la garantie des droits à retraite d'un participant en particulier.

b) Consolidation

Les états financiers comprennent les comptes du Régime de retraite de Radio-Canada, ceux de ses filiales en propriété exclusive qui détiennent les participations du Régime dans certains placements immobiliers ou d'autre nature, ainsi que ceux d'une coentreprise. L'intérêt du Régime dans la coentreprise est établi par la méthode de consolidation proportionnelle.

c) Placements

Les placements sont inscrits à la date de l'opération et comptabilisés à la juste valeur (voir note 3). La juste valeur s'entend du prix dont conviendraient des parties compétentes n'ayant aucun lien de dépendance, agissant en toute liberté et en pleine connaissance de cause. Le coût équivaut au coût d'acquisition moins toute dévaluation calculée pour tenir compte des fléchissements autres que temporaires de la juste valeur.

d) Produits à recevoir

Les revenus de dividendes et d'intérêts ont été calculés et comptabilisés jusqu'à la fin de l'exercice.

e) Variation pour l'exercice de la juste valeur des placements

La variation pour l'exercice de la juste valeur des placements est l'écart entre la juste valeur et le coût des placements au début et à la fin de l'exercice, corrigé des plus-values et moins-values réalisées au cours de l'exercice.

f) Droits à retraite

Les droits à retraite prévus aux sections portant sur les prestations déterminées du Régime reposent sur l'évaluation actuarielle d'un cabinet d'actuaire-conseils indépendant. Le montant des engagements indiqué est une extrapolation des résultats de la dernière évaluation actuarielle, laquelle extrapolation a été effectuée d'après la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service et d'après les hypothèses les plus probables de la direction sur la conjoncture économique à venir (note 9). Les droits correspondant à la composante flexible du Régime sont comptabilisés à la juste valeur des placements auxquels sont affectées les cotisations.

g) Cotisations

Les cotisations pour services courants sont rattachées à l'exercice au cours duquel les charges salariales correspondantes sont engagées. Les cotisations pour services passés sont rattachées à l'exercice durant lequel elles sont perçues. Les cotisations versées en espèces à la composante flexible du Régime sont rattachées à l'exercice durant lequel elles sont perçues, et celles versées par prélèvement sur le salaire sont rattachées à l'exercice durant lequel les prélèvements sont effectués.

h) Conversion des éléments exprimés en monnaie étrangère et contrats de change à terme

Les éléments d'actif et de passif monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis en dollars canadiens aux taux de change en cours à la fin de l'exercice. Les produits et charges sont convertis au taux de change en cours au moment de l'opération. Les contrats de change à terme sont comptabilisés à leur juste valeur à la date du rapport. Les gains ou pertes qui résultent de la conversion des éléments en monnaie étrangère et des contrats de change à terme entrent dans la variation pour l'exercice de la juste valeur des placements.

i) Incertitude de mesure

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus au Canada exige que la direction fasse des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif déclarés à la date des états financiers, ainsi que sur les produits et charges déclarés pour la période de référence. Les résultats réels pourraient différer des estimations.

3. Placements

- a) Les tableaux fournis ci-après montrent la juste valeur et le coût des placements à la fin de l'exercice, ainsi que la fluctuation, au cours de l'année, de la juste valeur des placements et autres gains. Les immeubles sont inscrits nets de la part proportionnelle de la dette afférente de la Caisse, qui s'élevait à 88 millions de dollars à la fin de 2000 (87,1 millions en 1999). Les revenus de placements incluent les intérêts et les dividendes cumulés au cours de l'année de même que les gains tirés des biens immeubles, nets de frais d'exploitation et d'intérêts.

PLACEMENTS DE 2000

	Juste valeur	Coût	Variation pour l'exercice de la juste valeur des placements	Produits de placements
	(en milliers de dollars)			
Valeurs à revenu fixe				
Encaisse et valeurs à court terme	351 775 \$	351 702 \$	(250) \$	14 164 \$
Obligations - canadiennes	939 156	931 793	24 476	64 203
- internationales	132 491	125 000	7 491	605
	<u>1 423 422</u>	<u>1 408 495</u>	<u>31 717</u>	<u>78 972</u>
Actions				
Canadiennes	1 186 545	985 567	274 719	14 609
Américaines	445 398	455 060	(32 143)	3 038
Autres que nord-américaines	482 612	424 868	(59 824)	3 642
Marchés émergents	86 556	110 051	(37 104)	66
	<u>2 201 111</u>	<u>1 975 546</u>	<u>145 648</u>	<u>21 355</u>
Placements stratégiques				
Placements immobiliers (note 4)	340 734	348 292	(2 985)	26 930
Placements privés	87 976	64 316	9 427	3 597
	<u>428 710</u>	<u>412 608</u>	<u>6 442</u>	<u>30 527</u>
TOTAL	<u>4 053 243 \$</u>	<u>3 796 649 \$</u>	<u>183 807 \$</u>	<u>130 854 \$</u>

PLACEMENTS DE 1999

	Juste valeur	Coût	Variation pour l'exercice de la juste valeur des placements	Produits de placements
	(en milliers de dollars)			
Valeurs à revenu fixe				
Encaisse et valeurs à court terme	181 245 \$	181 344 \$	(106) \$	7 155 \$
Obligations - canadiennes	894 592	915 734	(93 595)	67 739
	<u>1 075 837</u>	<u>1 097 078</u>	<u>(93 701)</u>	<u>74 894</u>
Actions				
Canadiennes	1 352 336	1 049 176	332 703	16 056
Américaines	452 331	398 351	50 344	3 210
Autres que nord-américaines	543 501	392 058	115 768	5 604
Marchés émergents	61 289	47 680	15 232	204
	<u>2 409 457</u>	<u>1 887 265</u>	<u>514 047</u>	<u>25 074</u>
Placements stratégiques				
Placements immobiliers	346 416	349 378	(13 610)	27 513
Placements privés	62 274	43 819	14 543	649
	<u>408 690</u>	<u>393 197</u>	<u>933</u>	<u>28 162</u>
TOTAL	<u>3 893 984 \$</u>	<u>3 377 540 \$</u>	<u>421 279 \$</u>	<u>128 130 \$</u>

b) Variation pour l'exercice de la juste valeur des placements et des devises :

	2000	1999
	(en milliers de dollars)	
(Plus-values) moins-values latentes au début de l'exercice	(516 444) \$	(260 353) \$
Plus-values (moins-values) nettes réalisées durant l'exercice	443 657	165 188
Plus-values (moins-values) latentes à la fin de l'exercice	<u>256 594</u>	<u>516 444</u>
Variation pour l'exercice de la juste valeur des placements	<u>183 807</u>	<u>421 279</u>
Gain (perte) net(te) réalisée durant l'exercice	(637)	(2 316)
Gain (perte) de change non réalisé(e) à la fin de l'exercice	<u>(2 632)</u>	<u>(23)</u>
Variation pour l'exercice de la juste valeur des placements et des devises	<u>180 538 \$</u>	<u>418 940 \$</u>

c) Détermination de la juste valeur :

i) Encaisse et valeurs à court terme

L'encaisse et les valeurs à court terme (dépôts bancaires, bons du Trésor, acceptations de banque et billets de trésorerie) sont inscrits au coût, qui est proche de la juste valeur.

ii) Actions, obligations et placements privés

Les actions et les obligations, dont la plupart sont cotées en Bourse, sont comptabilisées à leur cours en Bourse ou à un autre cours publié.

Les placements privés, composés principalement de valeurs non cotées (actions et obligations non garanties), sont évalués à des prix fondés sur les meilleures estimations établies par la direction selon une des méthodes suivantes : prix courant de valeurs semblables, valeur actualisée nette, valeur d'expertise.

iii) Placements immobiliers

Cette catégorie englobe les créances hypothécaires et les immeubles.

a) Les créances hypothécaires sont garanties par des biens immobiliers; il s'agit surtout de prêts de un à cinq ans, octroyés aux taux courants, aux particuliers ou aux entreprises, normalement amortis sur dix à vingt-cinq ans. Les créances sont évaluées aux taux courants du marché hypothécaire; elles comprennent les intérêts courus.

b) Les immeubles en construction sont évalués soit au coût, soit à la valeur de réalisation estimative, selon le montant le plus bas. Les autres immeubles sont inscrits à la juste valeur, établie par estimation, et font l'objet d'une évaluation indépendante au moins une fois tous les trois ans.

d) Risque lié aux placements

Le rendement du Régime est lié à divers risques que l'on gère au moyen d'outils et de techniques appropriés. Voici un aperçu de quelques-uns de ces risques :

i) Risque de taux d'intérêt

Il s'agit du risque de conséquences défavorables des variations de taux d'intérêt sur la trésorerie, la situation financière et les produits du Régime. Le risque provient de l'écart, dans le temps et dans leur montant, des flux de trésorerie intéressant l'actif et le passif du Régime.

La valeur des placements est sensible aux variations à court terme des taux d'intérêt nominaux et des marchés d'actions, au Canada comme à l'étranger. Le passif du Régime est sensible au taux de rendement à long terme hypothétique des placements et aux hypothèses à court terme relatives aux taux d'inflation et d'indexation des salaires.

Le principal risque est l'éventualité que le rendement réel à long terme diminue, auquel cas il faudra augmenter les taux de cotisation pour que le Régime puisse satisfaire à ses engagements de retraite. Au 31 décembre 2000, une baisse de 1 % du taux de rendement réel à long terme augmenterait ces engagements d'environ 14 %.

Il est à noter que les fluctuations à court terme du taux de rendement réel n'influent pas de façon notable sur le passif du Régime.

Le passif est sensible aux variations des taux d'inflation et d'indexation des salaires. Toute variation de ces paramètres ainsi que des taux d'intérêt aura un effet différent sur la valeur de l'actif et sur celle du passif du Régime, ce qui peut compromettre leur concordance. Compte tenu de la nature des prestations, il est impossible de supprimer totalement ces risques, mais on peut les gérer grâce aux politiques de financement et de placements du Régime.

Pour 2000, *l'Énoncé des politiques et des objectifs de placement du Régime* prévoit un actif à long terme composé à 31 % de valeurs à revenu fixe, 58 % d'actions et 11 % de placements stratégiques, catégorie qui englobe les placements immobiliers et les placements privés. La composition de l'actif visé repose sur les résultats des examens périodiques des engagements du Régime.

ii) **Risque de crédit**

- a) C'est le risque qu'une des parties à un instrument financier manque à ses obligations et fasse subir une perte financière à l'autre partie. L'Énoncé des politiques et des objectifs de placement du Régime, qui est revu chaque année, spécifie les placements admis, en conformité avec l'Acte fiduciaire, ainsi que les lignes directrices et les restrictions concernant chaque catégorie de placement admis, de manière à réduire le risque de crédit.

Le risque de crédit maximal du Régime correspond à la juste valeur des placements inscrite dans l'État de l'actif net disponible pour le service des prestations, des droits à retraite et de l'excédent de capitalisation.

- b) Il y a concentration du risque de crédit lorsqu'une proportion importante du portefeuille est constituée de placements dans des valeurs semblables ou sensibles aux mêmes facteurs économiques, politiques ou autres. La direction ne croit pas que les concentrations indiquées ci-après soient exceptionnelles par rapport à celles d'autres régimes de retraite.

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
	(% de la catégorie)	
OBLIGATIONS		
Gouvernement du Canada	56,9	54,1
Provinces	16,6	32,1
Entreprises	26,5	13,8
	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
	(% de la catégorie)	
ACTIONS CANADIENNES		
Métaux et minéraux	3,2	4,8
Or et métaux précieux	4,1	2,7
Pétrole et gaz	9,7	7,2
Papier et produits forestiers	2,0	3,8
Produits de consommation	4,3	0,8
Produits industriels	19,8	17,5
Immobilier	0,3	0,2
Transport et services environnementaux	2,2	1,5
Soins de santé	0,2	0,1
Pipelines	1,0	0,4
Services publics	5,2	7,5
Communications et médias	3,2	3,4
Marchandisage	1,1	2,1
Services financiers	18,2	14,5
Conglomérats	4,3	4,2
Technologie	0,0	1,9
Parts indicielles	21,2	27,4
	<u>100,0</u>	<u>100,0</u>

iii) Risque de change et risque de pays

Le Régime place dans actions et des titres à court terme étrangers, lesquels sont sensibles aux variations des taux de change et à la conjoncture économique et politique des divers pays. En outre, il accroît sa participation aux marchés étrangers en souscrivant des parts de contrats à terme normalisés sur indice, intégralement couvertes et considérées comme des valeurs canadiennes bien que leur rendement repose sur la tenue des marchés étrangers.

Le Régime peut à l'occasion effectuer des opérations de couverture de ses positions, en se fondant sur les déterminants économiques fondamentaux.

Au 31 décembre 2000, le Régime était partie à 34 contrats à terme sur devises négociés de gré à gré, dont le nominal de référence négatif net se chiffrait à 3,9 millions de dollars et qui dégagait un gain net latent de 2,0 millions, lequel est inscrit dans la juste valeur du portefeuille. Au 31 décembre 1999, il était partie à un seul contrat de ce type, dont le nominal se chiffrait à 43,0 millions et qui dégagait une perte nette latente de 1,8 million.

Au 31 décembre, la composante étrangère du portefeuille s'établit comme suit :

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
	(en milliers de dollars)	
POSITIONS NON COUVERTES		
Encaisse et valeurs à court terme	3 523 \$	37 869 \$
Actions et obligations internationales*		
États-Unis	171 335	330 130
Japon	80 761	50 006
Royaume-Uni	78 027	77 170
Union monétaire		
- France	77 184	69 923
- Allemagne	86 993	53 260
- Pays-Bas	28 507	37 589
- Finlande	16 982	26 886
- Portugal	-	6 530
- Italie	3 379	6 158
Suisse	25 074	14 532
Australie	11 902	13 856
Belgique	11 359	9 679
Hong Kong	9 275	9 611
Espagne	4 518	13 198
Danemark	4 266	-
Autres pays	88 027	51 684
Total des positions non couvertes	<u>701 112</u>	<u>808 081</u>
POSITIONS COUVERTES		
Parts de contrats à terme sur indice		
- États-Unis	316 876	133 378
Parts de contrats à terme sur indice		
- Hors Amérique du Nord	131 823	120 067
Contrat à terme sur devises négociés de gré à gré		
Japon	17 253	43 000
Euro	(12 020)	-
États-Unis	(10 064)	-
Royaume-Uni	978	-
Total des positions couvertes	<u>444 846</u>	<u>296 445</u>
Total de la composante étrangère	<u>1 145 958 \$</u>	<u>1 104 526 \$</u>

* Il n'y avait pas d'obligations internationales en 1999.

4. Coentreprise immobilière

Le 1^{er} avril 2000, le Régime et Edgefund Equities Inc. ont fusionné une partie de leurs placements immobiliers respectifs pour constituer, dans des proportions de 30 % et 70 %, une coentreprise, Pyxis Real Estate Equities. L'apport immobilier du Régime se chiffre au total à 84 millions de dollars, dont 60 000 \$ lui ont été versés sous forme d'actions ordinaires de Pyxis et le reste sous la forme d'un billet à ordre garanti par la juste valeur de tous les biens immobiliers.

Ci-après la ventilation de la part du Régime dans les comptes de Pyxis avant consolidation.

	2000
	(en milliers de dollars)
<hr/>	
Actif	
Encaisse et valeurs à court terme	3 464
Débiteurs	3 638
Immobilier	30 230
<hr/>	
Passif	
Créditeurs	5 140
Billets à ordre	31 706
<hr/>	
Bénéfice	
Produits des placements	423
Charges administratives	256
Revenu net	167
<hr/>	

5. Débiteurs

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
	(en milliers de dollars)	
Placements	525 \$	5 \$
Immobilier	5 863	5 683
Autres	122	551
	<hr/> 6 510 \$	<hr/> 6 239 \$

6. Cotisations

Ci-après la ventilation des cotisations pour l'exercice :

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
	(en milliers de dollars)	
Cotisations patronales	302 \$	6 733 \$
Cotisations salariales		
- services courants	15 389	8 319
- services passés	4 311	4 273
- PenFlex (note 7)	1 048	1 235
	<hr/> 21 050 \$	<hr/> 20 560 \$

Entrent dans les cotisations les sommes à recouvrer à la fin de l'exercice, ventilées comme suit :

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
	(en milliers de dollars)	
Cotisations patronales	-	964 \$
Cotisations salariales	150	2 177
	<hr/> 150 \$	<hr/> 3 141 \$

7. La composante flexible (PenFlex)

Une modification apportée au Régime avec effet au 1^{er} janvier 1998 instaurait une composante flexible (le « PenFlex »), en vertu de laquelle les participants peuvent augmenter leurs cotisations jusqu'aux limites prévues par la Loi de l'impôt sur le revenu. Ils ont le choix de divers fonds en gestion commune gérés par des portefeuillistes externes. Les cotisations majorées de leurs produits de placements sont affectés à des compléments de prestations, aux taux du marché, lors de la retraite, du décès ou de la cessation de services, selon le cas.

Les engagements du Régime au titre du PenFlex correspondent aux cotisations supplémentaires des participants, majorées des produits de placements, augmentées ou diminuées des plus-values ou moins-values. Cette portion du Régime est entièrement financée par les participants.

Ci-après les principales données pour l'exercice terminé le 31 décembre.

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
	(en milliers de dollars)	
Placements, au début de l'exercice	2 071 \$	897 \$
Augmentations :		
Cotisations	868	1 044
Intérêts	8	4
Plus-values	172	187
	<u>1 048</u>	<u>1 235</u>
Diminutions :		
Remboursements	221	61
Placements, à la fin de l'exercice	<u>2 898 \$</u>	<u>2 071 \$</u>

8. Crédoiteurs

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
	(en milliers de dollars)	
Placements	621 \$	7 \$
Prestations	158 761	14 408
Autres	8 068	4 022
	<u>167 450 \$</u>	<u>18 437 \$</u>

9. Droits à retraite constitués

- (a) La Loi sur les normes de prestation de pension exige une évaluation actuarielle au moins triennale. L'évaluation la plus récente a été effectuée au 31 décembre 1999 par le cabinet d'actuaire-conseils William M. Mercer Limitée. Les sommes déclarées dans les présents états financiers reposent sur cette évaluation. Ci-après les hypothèses actuarielles retenues pour déterminer les engagements de retraite constitués; elles sont fonction des hypothèses les plus probables du Conseil concernant les tendances économiques.

	Hypothèses à long terme	
	<u>2000</u>	<u>1999</u>
Taux de rendement de l'actif	6,75%	6,75%
Taux d'indexation des salaires*	4,00%	4,00%
Taux d'inflation	3,00%	3,00%

* Ne comprend pas l'augmentation au mérite et les promotions

Des hypothèses sur l'évolution à court terme de la conjoncture économique ont également été retenues.

Par suite de modifications apportées aux hypothèses, les droits à retraite ont été majorés de 96,1 millions de dollars en 1999. Il n'y a pas eu de modifications de cette nature en 2000.

En 2000, les écarts entre les retraites et sorties de régime prévues et réelles ont dégagé un résultat technique favorable de 36,8 millions de dollars (contre 78,2 millions in 1999).

- b) Le passif actuariel du Régime au 31 décembre 1999 comprend une somme de 20,4 millions de dollars destinée à provisionner une modification du Régime autorisant certains participants qui ont pris leur retraite par anticipation au cours des six premiers mois de l'année 2000 à recevoir la rente bonifiée prévue par le Programme incitatif de retraite volontaire.
- c) La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations a été établie d'après les tendances à long terme du marché qui correspondent aux hypothèses retenues pour l'évaluation des droits à retraite. L'évaluation repose sur la méthode de la moyenne mobile des valeurs de marché sur quatre ans; la valeur de base est celle du marché, mais avec une moyenne des fluctuations sur quatre ans. L'État de l'évolution de l'excédent de capitalisation tient compte de la variation d'une année à l'autre de la régularisation de la valeur actuarielle de l'actif.

10. Prestations

Ci-après la ventilation des sommes versées au titre des droits à retraite, pour l'exercice se terminant le 31 décembre :

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
	(en milliers de dollars)	
Prestations	157 074 \$	159 278 \$
Remboursements et intérêts y afférents	635	961
Transferts de cotisations et intérêts y afférents	5 023	781
Transferts nets de cotisations en provenance ou à destination d'autres régimes de retraite	6 298	7 632
PenFlex	221	61
	<u>169 251 \$</u>	<u>168 713 \$</u>

11. Excédent de capitalisation

Une évaluation actuarielle effectuée au 31 décembre 1999 a permis d'établir l'existence d'un excédent de capitalisation de 616,2 millions de dollars.

Radio-Canada a fait savoir que cet excédent couvrira ses cotisations en 2000, 2001 et 2002. Radio-Canada a par ailleurs réservé une portion de l'excédent pour une utilisation ultérieure au 31 décembre 2002, date de la prochaine évaluation actuarielle. Cette portion était de 89 millions de dollars au 31 décembre 1999.

De plus, un changement apporté au Régime le 1er janvier 2000, en vertu duquel 17,2 % du cumul des cotisations des membres et des intérêts, soit 139,8 millions de dollars, ont été remboursés, prévoit aussi une réduction dans la même proportion des cotisations futures des membres. La valeur actuelle de cette réduction future est évaluée à 128,6 millions de dollars au 31 décembre 2000.

12. Charges administratives

Conformément à l'Acte fiduciaire, la Caisse supporte toutes les charges administratives engagées par les fiduciaires pour l'établissement et la gestion du Régime et de la Caisse. Les charges pour l'exercice terminé le 31 décembre s'établissent comme suit :

	<u>2000</u>	<u>1999</u>
	(en milliers de dollars)	
Administration de la Caisse		
Gestion interne des placements		
Charges salariales et sociales	1 592 \$	1 528 \$
Honoraires professionnels	932	632
Informatique	825	1 031
Frais de banque et droits de garde	652	534
Loyers de bureaux	194	176
Autres	126	133
Total Gestion interne	<u>4 321</u>	<u>4 034</u>
Gestion externe des placements		
Honoraires de gestion	1 787	903
Gestion des placements immobiliers	572	363
Total Gestion externe	<u>2 359</u>	<u>1 266</u>
	<u>6 680</u>	<u>5 300</u>
Administration du service des prestations		
Charges salariales et sociales	931	979
Initiative particulière -		
Remboursement de cotisations (note 11)	377	-
Honoraires professionnels	237	186
Informatique	86	61
Loyers de bureaux	29	29
Autres	241	196
	<u>1 901</u>	<u>1 451</u>
Charges du Conseil de fiducie		
Honoraires professionnels	175	256
Autres	55	41
	<u>230</u>	<u>297</u>
TPS	<u>520</u>	<u>450</u>
Total des charges administratives	<u>9 331 \$</u>	<u>7 498 \$</u>

13. Engagements et éventualités

La Caisse peut être tenue de financer les découverts de trésorerie et d'honorer les obligations de ses partenaires (dont des caisses de retraite) dans certains placements immobiliers. En outre, elle peut devoir financer certains placements immobiliers en cas de défaut de financement par d'autres sources.

INFORMATION FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE

Placements de plus de 10 millions de dollars au 31 décembre 2000

OBLIGATIONS

Émetteur	COUPON	DATE D'ÉCHÉANCE	JUSTE VALEUR (en millions de dollars)
Gouvernement du Canada	6,000 %	01/06/2008	93,89
Gouvernement du Canada	5,500 %	01/06/2009	87,19
Gouvernement du Canada	5,750 %	01/06/2029	61,44
Gouvernement du Canada	9,000 %	01/12/2004	60,22
Gouvernement du Canada	8,750 %	01/12/2005	58,12
Gouvernement du Canada	7,000 %	01/12/2006	54,43
Prov. de la C-B.	8,500 %	23/08/2013	52,91
Gouvernement du Canada	6,500 %	01/06/2004	40,18
Gouvernement du Canada	7,250 %	01/06/2007	36,53
Prov. de l'Ontario	7,750 %	24/07/2006	31,25
BCE Inc.	6,550 %	01/05/2029	24,11
Gouvernement du Canada	10,000 %	01/05/2002	21,82
Banque de Montréal	7,000 %	28/01/2010	21,11
Export Development of Canada	6,200 %	22/06/2010	20,70
Banque Royale du Canada	7,100 %	25/01/2015	20,02
Prov. de la C-B.	5,250 %	01/12/2006	19,65
Canadian Pacific	6,900 %	05/09/2007	18,54
Nova Gas	8,900 %	27/05/2025	17,41
Prov. du Nouveau Brunswick	9,250 %	18/01/2013	16,73
Nova Gas	8,500 %	25/05/2005	13,73
Thomson Corporation	7,150 %	23/10/2006	12,70
Prov. de Québec	6,250 %	01/12/2010	12,23
Cadillac Fairview	6,360 %	01/06/2010	11,84
Genesis Trust	6,462 %	15/11/2005	10,27

ACTIONS CANADIENNES

Émetteur

JUSTE VALEUR

(en millions de dollars)

Parts liées à l'indice TSE I60	265,37
Nortel Networks	54,20
BCE Inc	49,80
Banque Royale du Canada	43,22
Banque Toronto Dominion	34,76
Talisman Energy Inc.	30,61
Banque de Nouvelle-Écosse	28,08
Banque de Montréal	27,51
Bombardier Inc cat. B	23,15
Banque Canadienne Impériale de Commerce	22,09
Placer Dome Inc	21,68
Sun Life Financial	20,00
Canadian Pacific	19,24
Petro Canada	19,08
Ballard Power Systems Inc	18,90
Open Text	17,74
Biovail Corporation	17,52
Barrick Gold Corporation	17,23
Abitibi Consolidated	16,56
Manulife Financial	16,43
Quebecor World Inc	15,04
Leitch Technology Corporation	14,91
Potash Corporation	13,49
Canadian National Railway	13,31
Nova Chemicals Limited	13,01
Transcanada Pipelines Limited	12,70
Telus Corporation	12,47
Cae Inc.	12,20
Alcan Aluminum	11,55
Onex Corporation	10,95
C-Mac Industries	10,05

PLACEMENTS SPÉCIAUX ET PRIVÉS

Émetteur	JUSTE VALEUR (en millions de dollars)
Skypoint Telecom Fund	18,02
1028484 Ontario Inc. cat. A	16,31

ACTIONS AMÉRICAINES

Émetteur	JUSTE VALEUR (en millions de dollars)
S & P 500 - Certificats représentatifs d'actions étrangères	196,83

ACTIONS AUTRES QUE NORD-AMÉRICAINES

Émetteur	JUSTE VALEUR (en millions de dollars)
Schroder Emerging Markets	77,28
Nokia Corp.	16,98
Total Fina Elf SA ADR	12,70
Credit Communal Dexia	11,36
Takeda Chemical Inds.	10,91
Vodafone Group PLC ADR	10,91
Roche Holdings AG	10,41

CRÉANCES HYPOTHÉCAIRES

Émetteur	TAUX D'INTÉRÊT	DATE D'ÉCHÉANCE	JUSTE VALEUR (en millions de dollars)
Rosemère , (Québec) Place Rosemère (centre-ville)	10,25 %	01/08/2002	26,26

IMMOBILIER

Émetteur	PARTICIPATION (%)	JUSTE VALEUR (en millions de dollars)
Crown Plaza, Toronto (Ontario)	12,23 %	17,73

CONSEIL DE FIDUCIE

Thomas Wilson
Président du Conseil de fiducie
Administrateur de Radio-Canada

Michelle Courchesne (mandat terminé le 14 mars 2000)
Administrateur de Radio-Canada

Pierre Racicot
Représentant de l'Association nationale
des retraité(e)s de Radio-Canada

Célestin Hubert
Membre du Comité consultatif
des avantages sociaux

George C.B. Smith
Vice-président Ressources humaines,
Radio-Canada

Louise Tremblay
Première vice-présidente Ressources,
Radio-Canada

Jonathan Soper
Membre du Comité consultatif
des avantages sociaux

Clarence LeBreton (nomination le 14 mars 2000)
Administrateur de Radio-Canada

DIRECTION

Stephen Cotsman
Administrateur délégué/président-directeur général

ADMINISTRATION DE LA CAISSE

Don Grant
Trésorier

Donald G. Campbell
Gestionnaire du portefeuille
des valeurs à revenu fixe

Janice Holzschere
Gestionnaire du portefeuille
des actions étrangères

William Law
Gestionnaire du portefeuille
des actions canadiennes

Debra Alves
Gestionnaire du portefeuille
des placements stratégiques

ADMINISTRATION DES PRESTATIONS

Michel Bissonnette (mandat terminé le 31 mars 2000)
Secrétaire, Conseil de fiducie
Directeur, Administration des régimes de
retraite et d'avantages sociaux

Jeanne Meredith (nomination le 1er avril 2000)
Secrétaire, Conseil de fiducie

Lise DesRoches (nomination le 1er avril 2000)
Chef, Administration des prestations aux retraités

N'hésitez pas à nous faire parvenir vos commentaires ou suggestions
sur ce rapport annuel ou sur tout autre élément
du programme de communications.

Veillez adresser vos commentaires au :

CONSEIL DE FIDUCIE DE LA CAISSE DE RETRAITE DE RADIO-CANADA
99, RUE METCALFE, BUREAU 1204
OTTAWA (ONTARIO)
K1P 6L7

Téléphone : (613) 724-5562 ou 1-888-604-9258
Télécopieur : (613) 724-5489
Courrier électronique : jeanne_meredith@cbc.ca
Site Internet : <http://www.cbc.ca/aboutcbc/pension>